



LAMARINE RECRUTE.FR 

**LA MARINE
RECRUTE
À PARIS**
EXPLOREZ
DE NOUVEAUX
HORIZONS

**RDV
LES 29/30
MARS
AU QJ -
QUARTIER
JEUNES**

4, place
du Louvre,
75001 Paris

UNE BOURSE, UN LOGEMENT



Et moi ? Est-ce que j'y ai droit ?

Vite !
Je constitue mon
**Dossier Social
Étudiant**

AVANT LE 31 MAI

BOURSES, LOGEMENTS, RESTAURATION, CULTURE...

Les Crous avec vous !

les • Crous

L'actu de la communauté éducative du **Lycée**

Un mensuel dédié pour les élèves, leurs parents, les enseignants et le personnel encadrant

SOMMAIRE

- 3** Editorial
- 4** En #bref et en #brèves
- 6** **Personnalité inspirante** : Vanessa Springora, auteure réalisatrice
- 7** **Laïcité** : 20 ans de la loi sur la laïcité à l'école et des lycéens auprès du "Conseil des sages de la laïcité »
- 8** **Service civique** : le chômage et l'offre de missions du secteur public font varier, en fonction des territoires, le taux de participation chez les jeunes
- 9** **Crous / Bacheliers 2024** : futurs étudiant, pour vos demandes de bourse et/ou de logement c'est parti !
- 10** **Baccalauréat** : les mentions permettent de voir quelles sont les spécialités choisies par les "bons" élèves
- 11** **La Marine recrute**
Présence en région : Île de France/ Val de Loire Outre Mer et Grand Est
- 16** **Le numérique peut-il soutenir l'inclusion scolaire ?**
Rien n'est moins sûr (dossier de veille de l'IFE)
- 18** **Santé** : L'inscription de l'IVG dans la Constitution
- 20** **Décryptage** : Qu'est-ce que l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement et pourquoi est-ce important ?
- 22** **Santé** : Au moins une personne sur huit est aujourd'hui obèse
- 24** **Société** : Hommage à Robert Badinter
- 27** **La chronique des faits internationaux**
- 30** **L'actu écolo** : Qu'est-ce que c'est et comment la protéger ?
- 32** **La Journée internationale de lutte contre l'islamophobie, 15 mars**
- 35** **Francophonie** :
L'avenir du français est en Afrique et dépend des écoles (AFAE)

« D.E.M.A.II.N. » est une publication des Editions E.P.I.C.U.R.E.

Directeur de publications : P. TOUZEAU-MENONI - ont participé à ce numéro :
Elodie THEME - TOUTEDUC - C.TOUZEAU-MENONI - S. CHAMFORT - A. NIHILO
et la contribution de la Marine Nationale, l'INSHEA et du CNOUS.

Régie et montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 10-25 ans scolarisés

Mèl: philippe.TM@editions-epicure.fr - Mobile : 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER

Dépôt légal : à parution Mars 2024 ISSN 2649-1516

Conception graphique : Dwd - Contact : cedric@dwd.fr

Photo couverture : crédit Editions E.P.I.C.U.R.E.



L'arrêté finalement publié ne parle ni de "groupes de niveau", ni de "groupes de besoin", mais précise que "les groupes des élèves les plus en difficulté bénéficient d'effectifs réduits". Les élèves seront donc répartis en fonction de leurs "difficultés". Les groupes seront constitués sur toutes les heures de français et de mathématiques, durant la plus grande partie de l'année. Ils ne répondent donc pas à l'expression de besoins ponctuels, circonscrits. Dès lors, est-ce très différent de "groupes de niveau" ? Il est possible que, dans certains collèges et malgré les instructions officielles, par souci de simplification, la composition des classes corresponde à celle des groupes, ce qui rappellerait la division en trois voies d'avant la réforme Haby et le "collège unique". Rappelons que cette division correspondait presque exactement à celle des classes sociales. Il s'agit là d'un risque souvent évoqué par les organisations syndicales et de nombreux observateurs, mais dont la ministre assure qu'il sera évité.

Un autre point saillant a été beaucoup moins souvent signalé. Pour que les élèves puissent changer de groupe, en fonction de leurs progrès ou de leurs difficultés, il faut que les trois groupes en soient au même point du programme. Comment le groupe des élèves "les plus en difficulté", même à effectif réduit, pourrait-il avancer à la même vitesse que celui des meilleurs ? En admettant ce problème résolu, il faudra que les enseignants s'accordent sur leurs progressions. Ce n'est pas impossible. Dans les années 80', le collège Saint-Louis de la Guillotière à Lyon donnait aux élèves la possibilité de changer de classe tous les 15 jours, ce qui supposait une parfaite harmonie entre professeurs. Ils y parvenaient, mais au prix d'un gros travail de concertation pour lequel ils étaient volontaires. Et ils partageaient les mêmes convictions pédagogiques. Il est peu probable que ces deux circonstances se retrouvent dans tous les collèges. Seule solution dès lors, suivre pas à pas un manuel, plus petit dénominateur commun entre eux. Pour beaucoup, c'est renoncer à imprimer leur marque personnelle dans leur enseignement, ce qui fait le prix de leur métier. Ce serait accomplir une tâche et des gestes prescrits, comme le fait un ouvrier. C'est sans-doute d'ailleurs, dans le premier degré, la raison du refus de la "labellisation" des manuels, vécue comme un moyen d'imposer méthodes et pratiques et donc comme une prolétarianisation, une perte de considération.



PHILIPPE TOUZEAU-MENONI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Deux événements importants en ce mois de mars 2024 :

Le Crous annonce l'ouverture de la campagne du dossier social étudiant qui vise à inciter les étudiants et futurs étudiants à faire leur demande de bourse et de logement avant le 31 mai 2024. Entièrement dématérialisé, le dossier social étudiant (DSE) se remplit en ligne sur le site messervices.etudiant.gouv.fr. C'est une démarche obligatoire pour pouvoir bénéficier d'une bourse sur critère social ou d'un logement Crous.

Dans un cadre francilien, un second événement La Marine recrute chaque année 4000 emplois et se tiendra à Paris les 29 et 30 mars 2024 au Quartier Jeunes. Elle fera découvrir la diversité de ses filières métiers, de ses formations qualifiantes et ses environnements d'emploi.

Un haut-commissaire « à l'enseignement et à la formation professionnels »

Le 13 mars un décret "instituant un haut-commissaire à l'enseignement et à la formation professionnels", placé "auprès des ministres chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale, Catherine Vautrin et Nicole Belloubet.



Geoffroy de Vitry reprend les attributions de l'ancienne ministre déléguée Carole Grandjean, nommé "sur proposition conjointe de ces deux ministres", mais il sera "rattaché, pour sa gestion administrative et financière, au ministère chargé de la formation professionnelle" et ses moyens de fonctionnement seront "inscrits à hauteur de 2/3 au budget de ce ministère et un 1/3 à celui chargé de l'éducation nationale".

Le texte prévoit qu'il "apporte son concours à la définition et à la mise en oeuvre des politiques conduites en matière d'enseignement professionnel et de formation professionnelle des jeunes et des adultes" et qu'il proposera "des orientations en matière d'enseignement professionnel et de formation professionnelle initiale", mais aussi "en matière de formation professionnelle des actifs". Il conduira "un dialogue avec les conseils régionaux, les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs nécessaires à la réalisation de ses missions". Il aura aussi un rôle de coordination "au niveau interministériel les travaux relatifs à l'enseignement et la formation professionnels" et il assurera le suivi de la mise en oeuvre des politiques de l'enseignement et de la formation professionnels.

Il "dispose" de la DGEFP (délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) et de la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire). Le décret [ici](#)

"Choc des savoirs" : les textes sont publiés



Les décrets et arrêtés relatifs au redoublement et aux "stages de réussite" hors temps scolaire, aux groupes de niveau et aux "prépas seconde" sont publiés au Journal officiel de ce 17 mars.

- Le décret "relatif à l'accompagnement pédagogique des élèves et au **redoublement**" ([ici](#)) prévoit notamment que "le programme de réussite éducative peut également inclure la participation à des stages de réussite organisés lors des vacances scolaires dans la limite de trois semaines par an".

- Il prévoit également que, "au terme de chaque année scolaire, le conseil des maîtres se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de chaque élève".

- Un arrêté "relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège" ([ici](#)) prévoit que deux heures "de soutien supplémentaires consacrées à la maîtrise des savoirs fondamentaux peuvent être proposées aux élèves dont les besoins ont été identifiés" et que "les enseignements communs de français et de mathématiques, sur tout l'horaire, sont organisés en **groupes** pour l'ensemble des classes et des niveaux du collège", à la rentrée 2024 pour les 6ème-5ème et à partir de 2025 pour les 4ème-3ème. "Les groupes des élèves les plus en difficulté bénéficient d'effectifs réduits."

De plus, l'horaire de **latin** est possiblement réduit.

- Un arrêté modifie les horaires dans les classes de SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté ([ici](#)))

- Un décret et un arrêté relatifs à la mise en place, pour l'année scolaire 2024-2025, d'une phase pilote de l'instauration d'un **cycle préparatoire à la classe de seconde** ([ici](#), [ici](#)). "Cette classe préparatoire à la classe de seconde est accessible aux élèves admis dans une classe du cycle de détermination des voies générale et technologique ou de seconde professionnelle n'ayant pas obtenu le diplôme national du brevet l'année scolaire précédente et qui sont intéressés par ce dispositif." Sur 27 heures, 7 sont consacrées à des "enseignements méthodologiques et préparatoires à la suite du parcours" et peuvent "inclure des séquences d'observation en milieu professionnel".

Seconde prépa-2de

Au BO spécial de ce 18 mars est publiée une note de service [ici](#) relative à la "phase de préfiguration de la classe préparatoire à la classe de seconde" qui sera lancée à la prochaine rentrée. A noter que sa généralisation, annoncée par Gabriel Attal pour la rentrée 2025, n'est pas évoquée. Durant cette phase de préfiguration, dans chaque département, le recteur doit identifier "le ou les établissements chargés d'ouvrir une ou plusieurs classes prépa-2de". Si le nombre d'élèves volontaires dépasse les capacités d'accueil, "le chef d'établissement identifie les élèves pour lesquels la classe prépa-2de serait la plus profitable. Cette classe prépa-2de peut accueillir ensemble de futurs élèves de seconde des voies générale et technologique comme de la voie professionnelle."



La "prépa-2de" est destinée aux élèves sortant de classe de troisième qui ont "été admis en classe de seconde", qui n'ont pas obtenu le DNB, qui sont "susceptibles de tirer un bénéfice d'un passage par la classe prépa-2de" et qui sont "volontaires pour intégrer cette classe préparatoire". Peuvent également "être accueillis" dans une de ces classes, et en cours d'année, des "candidats à l'apprentissage" qui n'ont pas trouvé d'entreprise. Ne sont pas concernés par ces classes "les élèves qui suivent une formation en apprentissage ou sont inscrits en CAP".

S'agissant des enseignements, la note de service détaille les horaires élèves et précise que "l'enseignement science et technologie peut mêler sciences physiques et chimie, sciences de la vie et de la Terre, sciences numériques et technologie, technologie, voire une découverte des enseignements technologiques et professionnels. Les enseignements artistiques peuvent associer théâtre, musique, cinéma, arts plastiques ou appliqués." Ces élèves "peuvent suivre les enseignements optionnels ou activités proposées par l'établissement, notamment l'option éducation physique et sportive."

Le texte précise que l'équipe pédagogique doit mettre en oeuvre "une pédagogie spécifique à la classe". Il s'agit "d'inscrire les élèves dans un ou des projets de classe qui favorisent leur adhésion, leur implication et leur persévérance", qu'il s'agisse de "l'acquisition des savoirs fondamentaux", de la découverte des métiers ou de "l'appropriation de compétences méthodologiques et psychosociales". Les enseignants doivent donc être "expérimentés". Le professeur principal fait le lien "entre tous les personnels qui suivent l'élève : les professeurs, les CPE, les personnels sociaux et de santé, le psychologue de l'éducation nationale et l'équipe de direction." La note préconise de mettre en place un suivi de proximité des élèves qui peut "prendre la forme d'un tutorat".

La note insiste sur "le renforcement méthodologique", l'acquisition de "compétences transversales", les visites d'entreprises pour les élèves admis en seconde professionnelle et les "heures de renforcement ou d'ouverture disciplinaire" pour les élèves admis en seconde générale et technologique. Ceux-ci "ne sont pas tenus de réaliser durant leur année de prépa-2de les séquences d'observation en milieu professionnel prévues en classe de seconde générale et technologique".

Le DGESCO, qui signe cette note, s'inquiète des "besoins spécifiques des élèves allophones nouvellement arrivés" : "Il serait souhaitable, dans la mesure du possible, que ces élèves soient regroupés dans un même établissement pour accomplir leur année de prépa-2de."

LE PORTRAIT DU MOIS



Vanessa Springora

“Pourquoi une adolescente de quatorze ans ne pourrait-elle aimer un monsieur de trente-six ans son aîné ? Cent fois, j’avais retourné cette question dans mon esprit. Sans voir qu’elle était mal posée, dès le départ. Ce n’est pas mon attirance à moi qu’il fallait interroger, mais la sienne.”

“Le Consentement”, ou le récit terrible de Vanessa Springora qui, à 14 ans, a vécu une relation d'emprise avec l'écrivain Gabriel Matzneff, 50 ans

Vanessa Springora est une auteure, éditrice et réalisatrice française.

Diplômée d'un DEA de lettres modernes à l'université de Paris-Sorbonne, elle est directrice des Editions Julliard depuis le 1er décembre 2019.

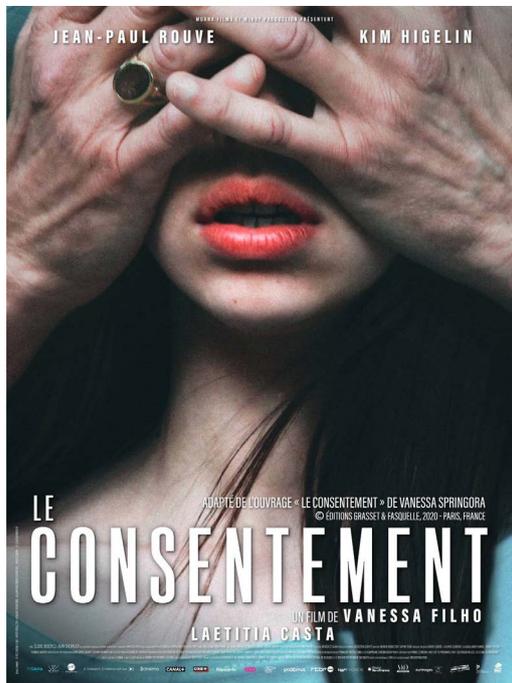
Vanessa Springora a débuté sa carrière en 2003 en tant que réalisatrice-auteure pour l'Institut national de l'audiovisuel, avant de rejoindre les éditions Julliard comme assistante d'édition en 2006. Editrice au sein de cette prestigieuse maison depuis 2010, elle accompagne l'ensemble des auteurs Julliard dans le suivi éditorial de leurs textes et est en charge de découvrir de nouveaux auteurs.

En parallèle, pour les éditions Robert Laffont, elle coordonne depuis 2010 la collection "Nouvelles Mythologies" dirigée par Mazarine Pingeot et Sophie Nordmann.

Elle est également l'auteure de "Le Consentement" (2020), où elle raconte comment elle a été, à 14 ans, sous l'emprise du célèbre écrivain Gabriel Matzneff.

“C'est un livre que l'on peut commencer par la fin, avec son post scriptum et l'avertissement au lecteur. Un court texte clair et précis qui dit : **"La littérature se place au-dessus de tout jugement moral mais il nous appartient en tant qu'éditeurs de rappeler que la sexualité d'un adulte avec une personne n'ayant pas atteint la majorité sexuelle est un acte répréhensible puni par la loi."** Un rappel à la loi face à un récit qui secoue le monde de la littérature avant même sa sortie.”

Lire l'article de Franceinfo Culture [ici](#).



En janvier 2020, le livre de Vanessa Springora faisait l'effet d'une bombe dans le milieu littéraire. Elle y racontait comment, à la fin des années 80, âgée de 13 ans, en mal de père et croyant à l'amour, elle était tombée dans les griffes de l'écrivain pédophile Gabriel Matzneff. Fascinée par le charme de cet auteur alors adoubé par le monde culturel parisien, elle y décrivait de façon implacable la relation d'emprise psychologique que Matzneff avait su mettre en place en raison de son prestige d'écrivain et de sa position dominante d'adulte.

Lire l'article complet de Franceinfo [ici](#).

Consentement!

Vendredi 15 mars, à l'occasion d'un colloque célébrant les 20 ans de la loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse, trois mesures ont été annoncées par la ministre de l'Éducation nationale.

Un conseil des jeunes de la laïcité sera créé d'ici fin 2024, appuyé sur des élèves de seconde et de 1^{ère} année de CAP. Elu pour deux ans, il aura pour rôle d'alimenter le travail du conseil des sages de la laïcité. L'épreuve orale du concours interne et du 3^{ème} concours des personnels de direction évaluera, dès 2025, la capacité du candidat à incarner le respect des valeurs de la République et la laïcité. Enfin, sera mis à jour le "coffret républicain" numérique au travers de fiches pratiques présentant l'ensemble des ressources existantes sur la laïcité à l'école. Nicole Belloubet a ajouté que ces questions "seront prioritaires" dans le nouveau plan de formation initiale des professeurs qui sera dévoilé par le président de la République.



LE CONSEIL DES SAGES DE
LA LAÏCITÉ ET DES VALEURS
DE LA RÉPUBLIQUE

En dehors de ces annonces, le colloque a permis de revenir brièvement sur la fondation de la loi de 2004, adoptée même si "un tel consensus sur cette législation n'avait rien n'évident", selon la ministre.

Sociologue et membre de la commission Stasi ayant prélué à son élaboration, Jacqueline Costa-Lascoux indique d'ailleurs qu'au départ une seule personne sur les 20 qui la composaient était favorable à l'idée d'une loi, pour 19 au final. Selon elle, Gilles Kepel voulait "absolument" que des filles voilées fassent partie des 140 personnes auditionnées pour que la commission soit "crédible". **Ghislaine Hudson**, alors proviseure se rappelle de son côté avoir eu peur de voir partir en masse des élèves se sentant stigmatisés, mais "ça ne c'est jamais produit", assure-t-elle.

Elle indique qu'un tiers des élèves interrogés ont exprimé une certaine souffrance, un sentiment de ne pas être reconnus, mais elle a constaté au fur et à mesure un cheminement dans la compréhension des fondements de cette réflexion. S'ils étaient dans l'ensemble favorables aux 36 recommandations, souligne-telle enfin, les élèves ont cependant fixé comme conditions l'importance de la formation et la nécessité du dialogue.

Laurence Marion, directrice des affaires juridiques au ministère des armées, qui a contribué à un rapport du Conseil d'Etat en 2004 sur 100 ans de laïcité, explique justement que la commission Stasi a permis de comprendre pourquoi il était nécessaire de légiférer. Alors que la loi de 1905 est "une loi de divorce", qui traite des problèmes de son temps, celle de 2004 "s'inscrit avant tout dans les grandes lois de l'école", comme la loi Ferry, en donnant "un mode d'emploi avec une règle claire".

Seulement "les problèmes que nous avons avec la laïcité sont toujours politiques", estime **Dominique Schnapper** (présidente du Conseil des sages de la laïcité), ajoutant que ceux-ci ne sont "jamais totalement résolus". D'ailleurs qu'en est-il aujourd'hui ? La rectrice de l'académie de Grenoble raconte comment elle a vu resurgir le problème au printemps 2022 avec l'arrivée d'abayas dans un lycée suite à des événements apparus dans la ville. Elle pointe, malgré l'effet bénéfique de la loi et des circulaires déjà en vigueur, un débat similaire à ceux de 1989 et 2004, ce qu'elle "n'arrive pas à comprendre", avant de souligner, comme plusieurs intervenants, le rôle des réseaux sociaux dans l'amplification du phénomène.

De plus, "en dépit de son ancienneté et de sa clarté", la loi de 2004 ne serait "pas comprise partout", veut croire **Mathieu Clouet**, IA-IPR. Sa recherche de "points de blocage" lui fait entrevoir des "arguments récurrents", comme le besoin de laisser les élèves s'habiller comme ils veulent, avec l'idée que la laïcité serait une interdiction venant toucher à la promesse de liberté. Mais Edouard Geffray (DGESCO au ministère de l'Éducation nationale) tient à rassurer en expliquant que 97 % des cas (les dernières données [ici](#)) sont résolus par le dialogue.

Le chômage et l'offre de missions du secteur public font varier, en fonction des territoires, le taux de participation chez les jeunes (INJEP)

“Des écarts très importants” existent dans le taux de réalisation du service civique, constate Thomas Venet, chargé d'études et d'enquêtes statistiques dans une note publiée que nous avons analysée le mardi 27 février.

Celui-ci concernait 9,5 % des jeunes, en moyenne en 2022, qui résident dans l'Hexagone contre 27,4 % des jeunes vivant dans les DOM. Au niveau des départements, le taux varie de quelque 36 % des jeunes réalisant un service civique en Guadeloupe à seulement 3 % en Haute Savoie.

Profils

Pour comprendre le poids de la dimension territoriale dans les déterminants de la réalisation du service civique, l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire analyse les profils des jeunes volontaires. Il constate que si la part des volontaires sans diplôme est de 20 % en moyenne en France, elle est inférieure à 10 % à Paris, en Lozère ou dans le Finistère, mais dépasse les 30 % dans les Vosges, l'Oise et l'Yonne. De plus, 63 % des volontaires qui démarrent un service civique en 2022 sont demandeurs d'emploi ou inactifs (hors formation), une part dépassant les 80 % dans les Ardennes, dans l'Indre, dans l'Allier ou à Mayotte, mais globalement inférieure à 50 % en région parisienne.

D'où la question des caractéristiques socioéconomiques des jeunes : “plus le chômage des jeunes est élevé, plus la probabilité de réaliser un service civique est forte”, constate l'auteur avec, de manière corrélative, le fait de résider en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) “où les jeunes sont, en moyenne, deux fois plus touchés par le chômage que les autres”, dont le niveau de formation “est en moyenne moins élevé, et ils sont plus souvent demandeurs d'emploi que les autres volontaires”.

Elle indique qu'un tiers des élèves interrogés ont exprimé une certaine souffrance, un sentiment de ne pas être reconnu, mais elle a constaté au fur et à mesure un cheminement dans la compréhension des fondements de cette réflexion. S'ils étaient dans l'ensemble favorables aux 36 recommandations, souligne-telle enfin, les élèves ont cependant fixé comme conditions l'importance de la formation et la nécessité du dialogue.

Offre de missions

Mais la hausse du recours au service civique est également en lien avec l'offre de missions dans le secteur public. L'Injep indique que jusqu'en 2015, les missions s'inscrivaient presque intégralement dans le cadre associatif et que depuis, la part des missions réalisées dans le service public est passée de 12 % à 35 % (entre 2014 et 2022).

Cette augmentation, bien que visible partout, s'observe dans des proportions très variables selon les départements. Le nombre de missions dans le service public a par exemple été multiplié par 1,3 dans l'Ain, tandis qu'il a été multiplié par plus de 10 dans le Gers ou en Guadeloupe. Ainsi aujourd'hui, moins d'une mission sur cinq est réalisée à Paris ou dans les Bouches-du-Rhône, alors que c'est le cas de quatre missions sur cinq en Guadeloupe ou en Guyane.

Thomas Venet explique alors que “la probabilité de réalisation du service civique est fortement liée à la situation des jeunes vis à vis de l'emploi et à la plus ou moins forte implication du service public dans l'accueil de missions”, des dimensions qui “sont d'ailleurs fortement liées”.

En effet, les services publics “se mobilisent davantage pour accueillir des missions de service civique dans les départements où le chômage des jeunes est plus important”, et les départements où les jeunes recourent le plus au dispositif sont ceux “où le service civique semble être le plus mobilisé sous sa forme de politique d'insertion à destination des jeunes en difficulté”. Dans certains territoires, ressort bien une forte dimension d'insertion dans la réalisation d'un service civique, qui se veut pour certains jeunes à la fois “une activité s'insérant dans leur parcours et un moyen de subsistance”.

Actuallement, environ 10 % d'une génération réalise un service civique. Toutefois, de fortes disparités existent entre les départements ultramarins et métropolitains, mais également entre les départements de l'Hexagone (Corse comprise). Ainsi, si 28,5 % des jeunes Guadeloupéens réalisent un service civique, cette part atteint en moyenne 8,5 % dans l'Hexagone et oscille entre 18 % dans l'Ain et seulement 3 % en Haute-Savoie. De même, les profils des volontaires (niveau de diplôme et situation d'emploi) à l'entrée en mission et les types de structures d'accueil (association ou service public) diffèrent très fortement d'un département à l'autre. Ces écarts sont notamment liés à la part des jeunes au chômage ou inactifs (hors formation), et à l'offre d'accueil de volontaires dans le service public.

est mobilisé en fonction des contextes locaux. La présente analyse poursuit ce travail de compréhension des déterminants de la réalisation du service civique en analysant les profils des jeunes volontaires et réalisant l'impact de la structure de réalisation du service civique (association ou service public).

Il s'agit de connaître la part d'une génération qui réalise le service civique. Celle-ci est de 10 % en moyenne en France en 2022. Le service civique propose aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager dans une mission d'intérêt général auprès d'associations ou d'organismes publics. Le service civique repose donc à la fois sur la participation des jeunes et sur l'offre de missions par des organismes associatifs ou publics, deux facteurs pouvant être fortement influencés par les contextes locaux. D'un point de vue géographique, les profils des jeunes réalisant un service civique (niveau de diplôme, situation d'emploi) et les types de structures d'accueil diffèrent très fortement d'un département à l'autre. Ces écarts sont notamment liés à la part des jeunes au chômage ou inactifs (hors formation), et à l'offre d'accueil de volontaires dans le service public.

La probabilité varie de 3 à 36 % selon les départements

Calculé au niveau départemental, l'indicateur représente le taux de réalisation du service civique par les jeunes des départements. Les écarts sont très importants entre les départements

INJEP ANALYSES & SYNTHÈSES Page 6 des 6 disponible sur le site internet de l'INJEP : www.injep.fr/analyses-syntheses

UNE BOURSE, UN LOGEMENT

CHAQUE ANNÉE, PLUSIEURS MILLIERS D'ÉTUDIANTS
BÉNÉFICIENT D'UNE BOURSE, D'UN LOGEMENT CROUS
POUR FAIRE LEURS ÉTUDES

*Et moi ? Est-ce
que j'y ai droit ?*

Vite !
Je constitue mon
**Dossier Social
Étudiant**

AVANT LE 31 MAI



BOURSES, LOGEMENTS, RESTAURATION, CULTURE...

Les Crous avec vous !

BACCALAUREAT

LES MENTIONS PERMETTENT DE VOIR QUELLES SONT LES SPÉCIALITÉS CHOISIES PAR LES "BONS" ÉLÈVES

"Avec 743 900 candidats et 674 900 bacheliers, le taux de réussite au baccalauréat 2023 est de 90,7 %", calcule la DEPP. Le service statistique de l'Education nationale publie, comme chaque année, les "résultats définitifs" du baccalauréat (ici) : 79,6 % de la "génération 2023" est diplômée du baccalauréat, "soit 0,3 point de moins qu'en 2022". Cette proportion augmente pour la voie générale, passant de 43,5 % en 2022 à 43,8 % en 2023. Elle est stable pour la voie technologique (15,7 %) et diminue pour la voie professionnelle, de 20,6 % en 2022 à 20,1 % en 2023.

La DEPP souligne que c'est la première session "à se dérouler dans le cadre réglementaire prévu" pour le baccalauréat général avec des épreuves pour les enseignements de spécialité qui ont eu lieu au mois de mars. Et "ce sont les candidats ayant choisi les combinaisons d'enseignements de spécialité 'mathématiques, physique-chimie' et 'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, mathématiques' qui ont les taux de réussite les plus élevés", proche de ou supérieur à 97 %.

4 Résultats du baccalauréat 2023 selon la voie, la série, le secteur et le sexe

	Présents		Admis	Répartition des présents par mention (%)				Taux de réussite (%)			
	Total	Fillles (%)		Très bien avec les félicitations du jury	Très bien	Bien	Assez bien	Sans mention	Total	Fillles	Garçons
Baccalauréat général	389 432	55,7	371 830	1,8	12,2	23,3	29,6	28,5	95,5	96,1	94,8
STI2D	28 276	8,7	25 826	0,1	3,1	14,9	31,4	41,8	91,3	91,7	91,3
STL	6 712	56,8	6 046	0,5	5,0	18,0	30,1	36,5	90,1	91,5	88,2
STAV	4 947	47,9	4 804	.	1,1	11,0	36,6	48,4	97,1	96,8	97,4
STMG	81 495	53,4	71 302	0,0	0,9	7,4	24,8	54,4	87,5	89,4	85,3
ST2S	21 827	84,7	19 756	0,2	2,8	12,8	30,1	44,6	90,5	91,0	87,7
STD2A	3 834	80,4	3 729	0,5	7,9	26,9	38,4	23,7	97,3	97,6	96,0
S2TMD	367	58,9	359	7,1	18,3	35,1	26,4	10,9	97,8	98,1	97,4
STHR	2 141	53,4	2 043	0,5	6,8	21,9	35,2	31,1	95,4	95,7	95,1
Toutes séries	149 599	50,2	133 865	0,1	2,1	11,0	27,9	48,4	89,5	90,7	88,3
Baccalauréat professionnel											
Production	96 651	15,6	79 297	.	5,0	15,4	28,0	33,6	82,0	85,3	81,4
Services	108 192	62,4	89 949	.	3,8	15,7	30,0	33,5	83,1	85,2	79,7
Tous secteurs	204 843	40,3	169 246	.	4,4	15,6	29,1	33,6	82,6	85,2	80,9
Total baccalauréat	743 874	50,4	674 941	1,0	8,0	18,7	29,1	33,9	90,7	92,6	88,8

Champ : France
Source : DEPP, Système d'information Cyclades ; ministère chargé de l'agriculture.

Réf. : Note d'Information, n° 24.07. DEPP

30 % des 69 300 candidats ayant choisi "Mathématiques / Physique-chimie" ont eu une mention très bien (5,4 % avec les félicitations du jury). Ils sont 26 % à avoir eu une mention très bien parmi les 6 300 candidats présentant les spécialités "Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Mathématiques". A contrario, les candidats ayant choisi "histoire- géographie, géopolitique et sciences politiques, sciences de la vie et de la Terre" et "sciences économiques et sociales, sciences de la vie et de la Terre" ont les taux de réussite les plus bas (respectivement 92,3 % et 92,5 %). Parmi les 14 000 candidats ayant choisi "Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie", seuls 11,4 % ont eu une mention très bien. Au total, sur les près de 390 000 candidats au baccalauréat général, près de 372 000 ont été reçus, 1,8 % avec les félicitations du jury, 12,2 % avec une mention très bien, 23,3 % avec une mention bien, 29,6 % avec une mention assez bien, près de 30 % sans mention.

En ce qui concerne les candidats à un baccalauréat technologique, ce sont les candidats, très peu nombreux (367) de la série "musique et danse" qui obtiennent le plus de mention (7 % avec les félicitations du jury, 18 % très bien) alors que, toutes séries confondues, seuls 0,1 % des candidats ont eu les félicitations du jury, 2,1 % une mention très bien, 11 % une mention bien, près de 30 % une mention assez bien, 48 % l'ont eu sans mention.

Sur les 205 000 candidats et 169 000 bacheliers professionnels, aucun n'a eu les félicitations du jury, 4,4 % ont une mention très bien, plus souvent dans le secteur de la production que des services, près de 16 % une mention bien, près de 30 % une mention assez bien, un tiers l'a obtenu sans mention.

Au total, le taux de réussite est de 95,5 % dans la voie générale, 89,5 % dans la voie technologique et 82,6 % dans la voie professionnelle.

"Après les sessions 2020 et 2021 perturbées par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 (...), les évolutions redeviennent plus modérées en 2023. Le taux de réussite global reste cependant élevé, supérieur de 2,7 points à celui de 2019. » (les tableaux des mentions, [ici \(PNG, 221 Ko\)](#) et [ici \(PNG, 176 Ko\)](#))

LA MARINE NATIONALE EN RÉGION

FOCUS ÎLE-DE-FRANCE - CENTRE VAL DE LOIRE - OUTRE-MER

FOCUS ÎLE-DE-FRANCE

En ce début d'année 2024, la Marine Nationale s'est mobilisée sur plusieurs événements.

Mardi 30 janvier au Forum de l'Enseignement Supérieur à Bagnolet.

Début février, c'est à Lieusaint pour le Forum des partenaires, à la Mairie du 15e arrondissement pour le Salon des formations technologiques et professionnelles, au Lycée Voillaume et à l'IUT de Cachan, que la Marine s'est rendue le jeudi 1er février.



Avait ensuite lieu, du vendredi 2 au dimanche 4 février, le Salon du lycéen et de l'étudiant en Île-de-France.

Une belle occasion pour les étudiants de découvrir notre institution et ses différentes opportunités professionnelles.

Le même weekend, le samedi, la Marine était présente au Carrefour des formations et carrières à Livry-Gargan ainsi qu'au lycée Maximilien Perret à Alfortville.

La semaine suivante, la Marine Nationale s'est rendue à plusieurs forum de l'orientation :

- au Lycée Chennevière-Malézieux (Lundi 5)
- au Lycée Darius Milhaud (Mardi 6)
- au Lycée René Cassin (Mercredi 7)
- à la Cité scolaire Henri Bergson-Jacquard (Mercredi 7)
- au Lycée Louis Girard (Jeudi 8)
- au Lycée professionnel Jean Monnet (Jeudi 8)
- au Lycée Santos Dumont (Vendredi 9)
- à l'Institut Saint-André (Vendredi 9)
- au Forum des métiers à Drancy (Vendredi 9)

Dernières semaine de février, nos marins sont intervenus :

- au Lycée Hector Guimard (mardi 27)
- au Lycée des métiers La Tournelle (mercredi 28)
- au Crous de Créteil (jeudi 29) afin de faire découvrir à de jeunes étudiants les formations et opportunités qu'offre la Marine Nationale,**
- à la Journée de l'Orientation au campus de la Sorbonne Paris Nord Bobigny (jeudi 29) et au Mouvement de l'Inclusion économique
- au Forum des formations post BTS au Lycée Louis Armand (vendredi 1)
- au Salon de l'étudiant (vendredi 1 et samedi 2)
- au Lycée Colbert (samedi 2) au Forum cyber de Paris Saclay
- au Forum JobIrl au Lycée Max Dormoy (samedi 2)

Le mois de février s'est ainsi clôt et ouvert sur le suivant avec la participation de la Marine Nationale au Village de la Chimie les vendredi et samedi 1 et 2 mars, au parc des expositions de Paris Montreuil Expo



FOCUS CENTRE-VAL DE LOIRE

Le jeudi 1er février **une convention a été signée entre la Marine Nationale et le Lycée des Métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme du Val de Loire.**

Ce partenariat comprend :

- En 2nde : une découverte de la Marine grâce à des échanges avec des marins qui témoigneront de leur parcours dans le domaine de la restauration au sein de la Marine
- En 1ère : une première expérience au sein de la préparation militaire Marine tout au long de l'année scolaire avec 1 semaine de découverte au sein d'une base navale ainsi que deux semaines à l'Ecole des matelots de Cherbourg pour une mini-formation avec découverte des enseignements militaires et professionnels de l'Ecole des spécialités du Commissariat des armées.
- En Terminale : une période de formation en milieu professionnel au sein d'une unité de la Marine

En bonus, pour celles et ceux qui sont déjà convaincus d'un engagement au sein de la Marine après leur diplôme de BACPRO ou de BTS, une possibilité d'obtenir une allocation financière de soutien à la formation.



FOCUS OUTRE-MER

En outre-mer, l'année 2024 commença sous le signe de l'engagement, à La Réunion, avec l'arrivée dans la Marine d'une nouvelle assistante administrative.

Elle est désormais en route vers l'Hexagone pour rejoindre le Pôle Écoles Méditerranée où elle va suivre sa formation initiale pendant quelques semaines avant de rejoindre son unité d'affectation.

Une belle aventure commence!





Jeudi 22 février 2024 s'est tenue la journée des métiers de l'énergie au lycée Louis Vincent de Metz, un évènement en coopération avec EDF, le comité local école-entreprise de Metz (CLEE) et la Marine nationale pour présenter la diversité des formations et métiers dans ce secteur.

Une mobilisation de plus de 600 personnes !

Près de 300 collégiens et 300 lycéens se sont retrouvés, le matin et l'après-midi, autour de stands aux ateliers riches, respectivement menés par le pôle Marine, le pôle EDF et le pôle avenir du Centre d'information et d'orientation (CIO) de Metz. L'évènement était aussi accessible en fin de journée au grand public. Profitant de cet évènement inédit en région Grand Est, la Marine nationale et EDF ont signé une convention de partenariat régionale.

Une immersion au sein de 3 des 14 grands domaines de la Marine : la maintenance et mécanique, le nucléaire et la sécurité.

Forces de surface, forces sous-marines, aéronautique navale, métiers de la sécurité, information et orientation... une vingtaine de marins se tenaient à disposition pour témoigner de leurs parcours et expliquer les voies d'accès pour les rejoindre.

2eme exploitant nucléaire en Europe, la Marine possède une douzaine de chaufferies nucléaires, à bord de ses sous-marins pour assurer leur propulsion, comme au sein de son porte-avions.

La Marine recrute, forme, et assure une évolution, dans l'énergie nucléaire mais pas seulement ! L'énergie électrique est tout aussi essentielle au bon fonctionnement de nos unités.



FOCUS : La Spécialité « ELEC »

Le spécialiste technicien de maintenance navale spécialisé en électricité (ELEC) est un as de l'informatique de commande et automatisme. Son rôle est plus que décisif car il exploite et entretient les réseaux de production et de distribution électrique nécessaires à la propulsion, à la navigation et à la vie courante.

Cette branche offre, en outre, un cadre de travail très unique à bord de ses bâtiments de combat et de soutien. Il est possible pour le spécialiste ELEC d'œuvrer sur un bâtiment de surface (comme sur des frégates, un porte hélicoptères amphibie, des porte-avions...), mais aussi, sur sous-marin (sous-marin nucléaire d'attaque ou lanceur d'engins...).

Saviez-vous qu'il existe un cursus accéléré pour cette spécialité ?

Appelé **ELEC Ab initio**, ce cursus assure une progression de carrière plus rapide et accessible en fonction du diplôme et compétence techniques déjà acquises. Il est à destination des détenteurs de Bac+2 / Bac+3, et notamment diplômé en BTS maritime maintenance des systèmes électro-navals (MASEN), BTS Électrotechnique (ET), BTS contrôle industriel et régulation automatique (CIRA) ou encore DUT génie électrique et informatique industrielle (GE2I).

N'attendez plus, postulez à nos offres !

https://www.lamarinerecrute.fr/sites/default/files/orientationkit/documents/2023_MSRRM_PAO_GUIDE_MECANIQUE_MAINTENANCE_C_79_BD.pdf

Coordonnées de la chargée de recrutement officier Marinier secteur EST :

Téléphone : 03 83 93 96 48
06 72 30 58 99

E-mail : dpmm-srm-arome.cer.fct@intradef.gouv.fr

Adresse : Quartier Drouot,
rue du 8^{ème} régiment d'Artillerie,
54547 Vandoeuvre-lès-Nancy

LA MARINE RECRUTE À PARIS

EXPLOREZ DE NOUVEAUX HORIZONS

**RDV LES 29/30 MARS AU QJ -
QUARTIER JEUNES**
4, place du Louvre,
75001 Paris



Scannez
pour découvrir
le programme


**UNE VISITE
DE SOUS-MARIN
À GAGNER**



**LA MARINE
RECRUTE.FR**



LE PROGRAMME DES CONFÉRENCES

10H30 - CONFÉRENCE #1



Une vie d'aventures : partir loin, longtemps, en équipage à bord d'un navire de combat.

11H30 - CONFÉRENCE #2



20 000 lieues sous les mers : entre mythe et réalité.

13H00 - CONFÉRENCE #3



TOP GUN, breaking news : Maverick est un marin !

14H00 - CONFÉRENCE #4



TOP SECRET : au cœur du soutien des commandos Marine.

15H00 - CONFÉRENCE #5



Intégrer une école de la Marine nationale : 5 conseils pour bien s'y préparer.

16H00 - CONFÉRENCE #6

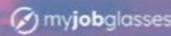


De matelot à amiral : comment gravir les échelons avec ou sans BAC.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La France, deuxième espace maritime mondial, détient 24 900 km de littoral et 11 millions de km² d'espace maritime. La Marine agit constamment en mer, sur et sous les océans mais aussi dans les airs pour surveiller et protéger les espaces maritimes.

NOS PARTENAIRES ENGAGÉS À NOS CÔTÉS



LA MARINE RECRUTE À PARIS

RENDEZ-VOUS LES 29 ET 30 MARS AU QJ - QUARTIER JEUNES

ENTRÉE GRATUITE

MODALITÉS D'ACCÈS

de 09H00 à 18H00, 4 place du Louvre, 75001 Paris
 - Métro ligne 1 station Louvre - Rivoli
 - RER B, C & D station Châtelet - Les Halles

IMMERGEZ-VOUS AU SEIN DE LA MARINE NATIONALE :

- Démonstrations dynamiques (VR, ateliers, 3D)
- Rencontres avec des marins, notamment du porte-avions *Charles de Gaulle*
- Conférences / tables rondes
- Job dating



Pour prendre rendez-vous avec un conseiller en recrutement sur place, scannez ce QR code

indeed



Chaque année, la Marine nationale recrute + 4 000 jeunes, du niveau 3^e à Bac +5, de 16 à 30 ans, dans 80 métiers. Prenez rendez-vous avec un conseiller dans le bureau de recrutement le plus proche de chez vous.

80 MÉTIERS ET 4000 POSTES ACCESSIBLES À TOUS



À VOIR AUSSI : LE KIT D'ORIENTATION



Pour avoir toutes les informations sur le forum, scannez ce QR code.

LAMARINE RECRUTE.FR



LA MARINE RECRUTE

MARINE NATIONALE

Service de recrutement de la Marine - ne pas peindre sur le verre publicitaire

Chez les jeunes, l'attrait ou le désamour pour la fonction publique "semble se former assez tôt, possiblement avant même l'orientation" (DGAFP, CEREQ)

Notre analyse de la note [ici \(PDF\)](#)

Vivier

Et plus globalement, sont comptabilisés 45 % de jeunes qui "ont un lien, même ténu, avec l'emploi public", soit 335 700 jeunes. Et parmi ceux-ci, calcule la DGAFP, 30 % "ont un sentiment positif de leur avenir dans l'emploi public", c'est pourquoi elle estime que "le vivier, au sens large, des jeunes susceptibles de travailler pour la fonction publique est important".

Elle ajoute à cela que 11 % des jeunes de la Génération 2017 déclarent trois ans plus tard "qu'ils avaient, à la sortie de leurs études et dans leurs démarches de recherche d'emploi, une préférence pour la fonction publique", mais que cette proportion varie fortement selon les jeunes, allant de 47 % parmi ceux qui travaillent actuellement dans la fonction publique à seulement 1 % des jeunes qui n'y ont jamais travaillé, n'ont jamais tenté de le faire dans le passé et ne l'envisagent pas pour l'avenir. C'est pourquoi elle considère que "l'attrait pour la fonction publique (ou l'inverse) semble donc se former assez tôt".

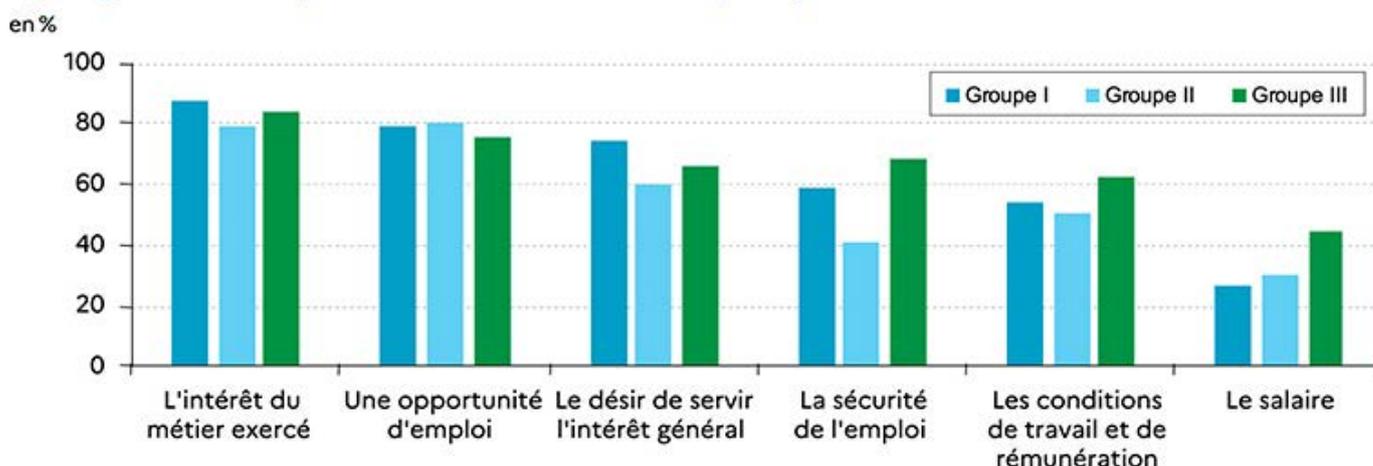
Valorisation

Seulement voilà, "un passage par la fonction publique ne serait pas particulièrement valorisé sur le marché du travail", peut-on lire un peu plus loin. Si l'on se penche par exemple sur les jeunes qui ont travaillé dans la fonction publique mais n'y sont plus, en 2020 leur taux d'emploi est de 60 % pour 23 % de chômeurs. À l'inverse, ceux qui n'ont jamais travaillé dans la fonction publique ont un taux d'emploi de 72 % et comptent 16 % de chômeurs (la moyenne étant un taux d'emploi de 70 % et 18 % de chômage).

Par ailleurs, 75 % des jeunes qui n'ont pas travaillé dans la fonction publique et ne l'envisagent pas sont, 3 ans après, stabilisés en CDI, ce qui n'est le cas que pour 51 % de ceux qui y travaillent encore (en CDI ou fonctionnaires) et 42 % de ceux qui y sont passés mais pas restés.

"À court terme, une expérience passagère dans la fonction publique ralentirait le processus d'accès à l'emploi stable", considère ainsi la DGAFP.

Figure ⑨ : Motivations pour travailler dans la fonction publique



Source : Céreq, Génération 2017, enquête 2020.

Champ : Jeunes en emploi de 35 ans ou moins en 2017 sortis de formation initiale entre octobre 2016 et décembre 2017.

Note : groupe I : travaille dans la fonction publique ; groupe II : a travaillé au moins une fois dans la fonction publique mais n'y travaille plus ; groupe III : n'a jamais travaillé dans la fonction publique mais a tenté de l'intégrer ; groupe IV : n'a jamais travaillé dans la fonction publique mais l'envisage ; groupe V : n'a jamais travaillé dans la fonction publique et ne l'envisage pas.

L'essentiel



ENQUÊTE GÉNÉRATION 2020 : LE CÉREQ RETRACE 746 000 PARCOURS

L'enquête Génération "Quand l'école est finie" du Céreq (108 pages d'analyses) le souligne : les entrées dans la vie professionnelle sont loin d'être linéaires. La génération sortie de formation initiale en 2017 (746 000 jeunes) a été interrogée par le Céreq trois ans après, soit en 2020. L'étude complète vient d'être publiée.

François Boltz et Sandy Brunel

Infographie Centre Inffo

Source : www.cereq.fr

LA SITUATION DES SORTANTS D'ALTERNANCE, TROIS ANS APRÈS

Parmi les jeunes de la Génération 2017, 176 600 ont quitté le système éducatif après une dernière année de formation en alternance.

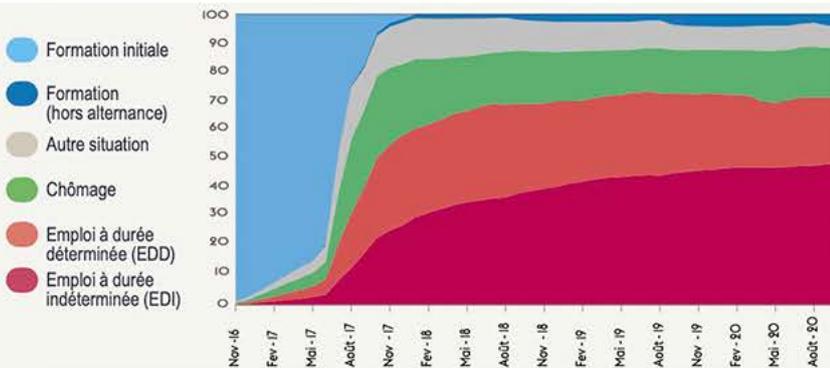


17 %

des jeunes de la génération 2017 ont choisi de **se former en début de vie active.**

LES TRAJECTOIRES D'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

Évolution de la proportion de jeunes selon leur situation au cours de leurs premières années de vie active (en %)

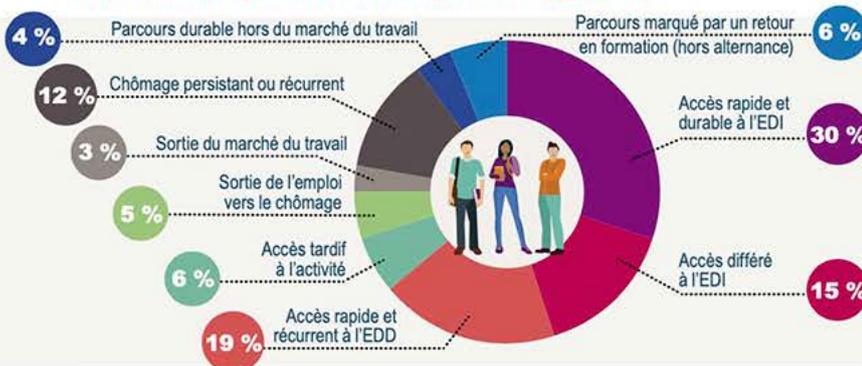


29 %

des retours en formation passent par la voie de **l'alternance.**

NEUF TRAJECTOIRES-TYPES D'INSERTION PROFESSIONNELLE

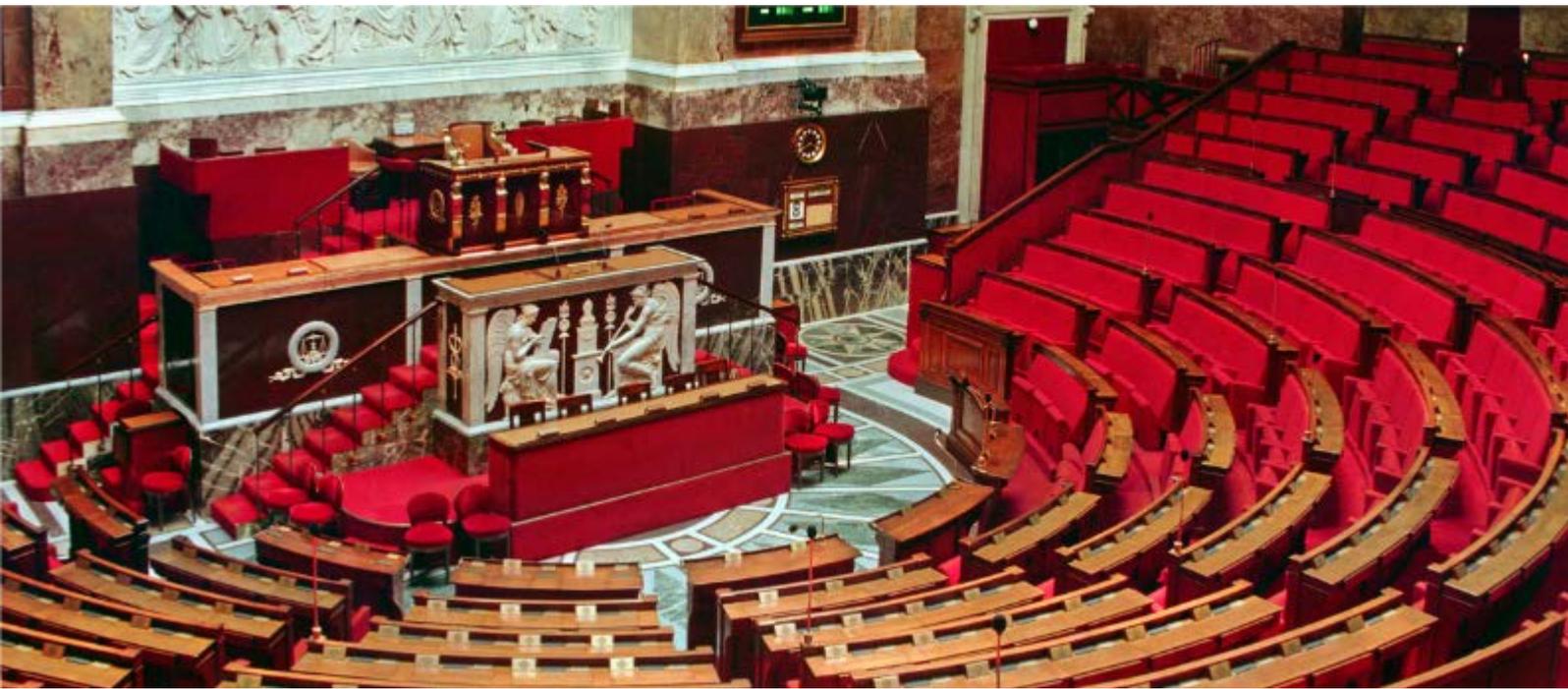
Répartition des jeunes selon les trajectoires-types (en %).



27 %

des sortants ont **connu le chômage** pendant au moins six mois durant leur première année de vie active.

L'inscription de l'IVG dans la constitution



Depuis la loi "Veil" du 17 janvier 1975, l'avortement est dé-pénalisé. C'est-à-dire qu'il n'est plus sanctionné par la loi.

Depuis 1975, des lois successives ont permis d'élargir et améliorer le cadre de prise en charge de l'avortement. Ces lois garantissent notamment l'accompagnement de l'État dans cette démarche, pour que les femmes :

Ce droit constitue aussi une avancée majeure en faveur du droit des femmes à disposer de leur corps et à maîtriser leur fécondité. C'est également un progrès de santé publique, en permettant aux femmes d'accéder à l'IVG dans des conditions sécurisées et encadrées.

Le droit à avorter, et à pratiquer l'avortement, est garanti par la loi et permet aux femmes qui souhaitent interrompre leur grossesse de le faire sans risque d'être sanctionnées.

Depuis 1975, des lois successives ont permis d'élargir et améliorer le cadre de prise en charge de l'avortement. Ces lois garantissent notamment l'accompagnement de l'État dans cette démarche, pour que les femmes :

- bénéficient de bonnes conditions d'avortement, pour protéger leur santé,
- aient accès à l'IVG de manière anonyme,
- puissent avorter sans frais.

Le 4 mars 2024, le Parlement réuni en Congrès à Versailles a voté l'inscription dans la Constitution de la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse. La loi a été promulguée le 8 mars 2024. Il s'agit d'interdire pour l'avenir toute remise en cause de cette liberté par la loi. Le Conseil constitutionnel ne lui a pas, en effet, conféré de valeur constitutionnelle en tant que telle. La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) ne l'ont pas davantage consacrée. Par ce texte la France devient le premier pays au monde à reconnaître dans sa Constitution la liberté de recourir à l'avortement, qui relève de la seule appréciation des femmes. Cette liberté sera protégée sous le contrôle du juge constitutionnel saisi soit directement à l'issue du vote d'une loi, soit ultérieurement par le biais d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC)

INFORMATIONS CLÉS À CONNAÎTRE SUR L'IVG DANS LE MONDE


**73
millions**

On estime à **73 millions** le nombre d'IVG pratiquées chaque année dans le monde.

Source : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/abortion>



45%

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 45% des IVG pratiquées chaque année dans le monde ne sont pas sécurisées. On désigne par IVG non sécurisée les IVG effectuées dans de mauvaises conditions, qui sont en grande majorité liées à son interdiction.

Source : <https://www.who.int/fr/publications-detail/9789240045163>

1/3



Un tiers des avortements non sécurisés dans le monde sont pratiqués dans les conditions les plus dangereuses. C'est-à-dire par des personnes ne disposant pas de la formation adéquate dans ce domaine et ayant recours à des méthodes dangereuses.

Source : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/abortion>



39 000

L'OMS estime que 4,7 % à 13,2 % de tous les décès maternels sont attribués à des avortements non sécurisés. Cela signifie qu'entre 13 865 et 38 940 décès sont causés chaque année par l'incapacité à fournir des services d'avortement sans danger.

Source : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/abortion>



**7
millions**

D'après les estimations de 2012, 7 millions de femmes sont hospitalisées chaque année pour des complications dues à un avortement non sécurisé, dans les pays en développement.

Source : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/abortion>



En 2021, l'OMS a publié des lignes directrices actualisées et consolidées sur les soins liés à l'avortement. Elles comprennent l'ensemble des recommandations et des déclarations de bonnes pratiques de l'OMS dans trois domaines essentiels à la fourniture de soins liés à l'avortement :

- la législation et les politiques,
- les services cliniques,
- la prestation de services.

Source : <https://www.who.int/fr/publications-detail/9789240045163>

1975

En France, l'avortement est légal depuis la loi Veil de 1975.



Qu'est-ce que l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement et pourquoi est-ce important ?

Tous les deux ans, les 193 États membres des Nations Unies se retrouvent pour discuter des enjeux environnementaux auxquels la planète est confrontée. Cet événement, c'est l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (ANUE), dont la sixième édition s'est tenue du 26 février au 1er mars à Nairobi, au Kenya.

Cette Assemblée est une sorte de « parlement mondial de l'environnement », qui a pour objectif de définir les priorités des politiques environnementales et d'élaborer une législation internationale en la matière.

Pourquoi cette Assemblée est-elle importante ?

Cette sixième Assemblée de l'environnement rassemble un nombre record de 6.000 délégués, dont sept chefs d'État, 139 ministres et vice-ministres, ainsi que des experts, des militants et des représentants de l'industrie.

Créée en 2012 à la suite de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) au Brésil, l'ANUE représente une nouvelle ère du multilatéralisme. Depuis sa création, les questions environnementales se voient accorder le même niveau d'importance que des préoccupations mondiales telles que la paix, la sécurité et la santé. Au fil des ans, l'ANUE a approuvé d'importantes résolutions couvrant une gamme diversifiée de sujets tels que la lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages, la protection de l'environnement dans les zones de conflit armé, la mobilité urbaine durable, etc.

Grâce aux discussions de la session 2022 de l'Assemblée pour l'environnement, des négociations ont été entamées en vue de créer le premier instrument international juridiquement contraignant visant à mettre fin à la pollution plastique, qui devrait être prêt d'ici la fin de 2024.

Quels sont les enjeux de cette 6ème Assemblée ?

Le thème central de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (ANUE-6) a porté sur les accords multilatéraux sur l'environnement et la manière dont ils peuvent aider à surmonter la triple crise planétaire du chaos climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution.

Malgré les défis socio-économiques engendrés par la pandémie de COVID-19 et les tensions géopolitiques actuelles, les deux dernières années ont été marquées par des avancées significatives dans la coopération environnementale.

Par exemple, en 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu le droit universel de l'Homme à un environnement propre, sain et durable, ouvrant ainsi la voie à des changements constitutionnels et juridiques nationaux en faveur de l'environnement et de l'humanité. La même année, le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal a été approuvé, mettant en place des mesures visant à protéger un million d'espèces animales et végétales en voie d'extinction.

En juin 2023, les 193 États membres des Nations Unies ont signé le traité sur la haute mer, une initiative visant à préserver la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales.

Un moment clé a été atteint lors de la Conférence sur le climat, la COP28, en novembre dernier, avec l'annonce d'un accord tant attendu sur le financement des « pertes et dommages » pour les pays vulnérables touchés par le changement climatique.

Ces succès seront au cœur des discussions de l'ANUE-6, qui a consacré une journée à l'examen de ces réalisations, tout en explorant la manière dont les gouvernements peuvent prendre des mesures concrètes et unifiées, notamment en assurant un financement adéquat, pour mettre en œuvre les accords multilatéraux signés.

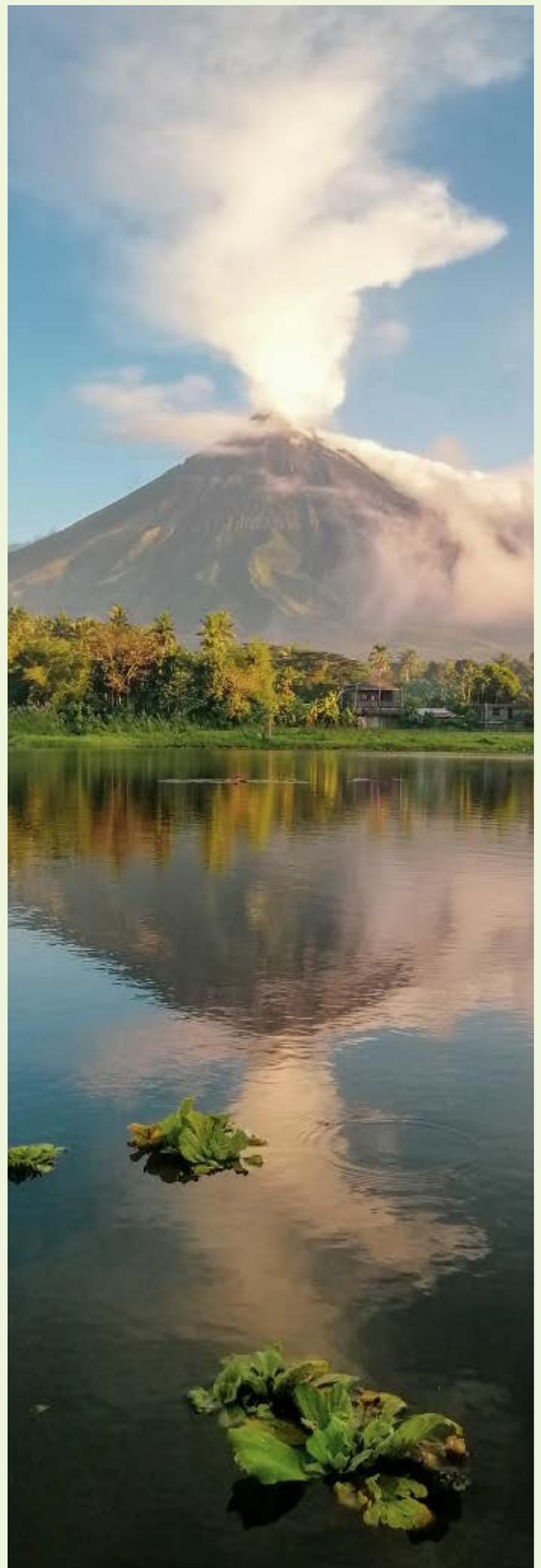
En même temps, l'ANUE-6 ne s'est pas concentrée seulement sur les nouveaux engagements, mais aussi sur le respect de tous ceux qui existent déjà.

Quels sont les thèmes prioritaires ?

En tant que Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), Inger Andersen a récemment exposé les six thèmes prioritaires qui dominent l'agenda de l'ANUE-6 : la **pénurie d'eau**; l'**exploitation minière responsable**; la **gestion des minéraux, en particulier le phosphore**; les **technologies qui modifient le climat**; le **financement des actions environnementales**; et la mise en œuvre du cadre de Kunming-Montréal.

Selon Inger Andersen, « il ne nous reste plus qu'à nous réunir et à mettre en œuvre les solutions globales que nous nous sommes promises les uns aux autres afin d'assurer l'avenir de l'humanité tout entière, qui vivra sur une planète saine et prospère ».

Les négociations avant et pendant l'événement se concentrent sur les résolutions proposées par les États membres, ainsi que sur la déclaration ministérielle qui sera adoptée à la fin de l'Assemblée. Ces résolutions visent à identifier et à hiérarchiser les défis communs tout en proposant des solutions viables. Elles définiront également les secteurs prioritaires d'intervention du PNUE. L'ordre du jour de l'ANUE-6 comprend l'examen de 20 résolutions et 2 décisions. Parmi les sujets à débattre figurent la modification du rayonnement solaire, l'exploitation minière, la désertification, la circularité de l'agro-industrie de la canne à sucre, les pesticides hautement dangereux, l'augmentation de la résilience des écosystèmes et des communautés à la sécheresse, la coopération régionale pour la qualité de l'air, parmi d'autres enjeux clés.



AU MOINS UNE PERSONNE SUR HUIT EST AUJOURD'HUI OBÈSE



Au moins une personne sur huit dans le monde vit avec l'obésité, a déclaré vendredi l'Organisation mondiale de la santé (OMS), citant une étude médicale récemment publiée.

Cela représente un milliard de personnes vivant avec la maladie en 2022, un chiffre qui a doublé chez les adultes et quadruplé chez les jeunes de 5 à 19 ans depuis 1990, selon les données de l'étude, publiée dans *The Lancet*, une revue médicale renommée basée au Royaume-Uni.

« Cette nouvelle étude souligne l'importance de la prévention et de la prise en charge de l'obésité dès le début de la vie et jusqu'à l'âge adulte, grâce à l'alimentation, à l'activité physique et à des soins adéquats, le cas échéant », a déclaré Tedros Adhanom Ghebreyesus, le Directeur général de l'OMS, agence qui a contribué à l'étude.

Des objectifs mondiaux pour lutter contre l'obésité

Maladie chronique complexe, l'obésité est devenue une crise, prenant des proportions épidémiques qui reflètent une augmentation brutale au cours des dernières décennies. Les causes de l'obésité sont bien comprises, tout comme les interventions fondées sur des données probantes nécessaires pour endiguer la crise, explique l'agence mondiale pour la santé, le problème est que ces mesures ne sont pas mises en œuvre.

« Pour se remettre sur les rails et atteindre les objectifs mondiaux de lutte contre l'obésité, les gouvernements et les communautés devront s'appuyer sur les politiques fon-

dées sur des données probantes de l'OMS et des agences nationales de santé publique », a déclaré le chef de la santé de l'ONU.

« Cela nécessite également la coopération du secteur privé, qui doit rendre compte de l'impact de ses produits sur la santé », a-t-il ajouté. Les données de l'étude ont également montré que 43 % des adultes étaient en surpoids en 2022.

Des conséquences mortelles

En Europe, le surpoids et l'obésité figurent parmi les principales causes de décès et d'invalidité. Selon le bureau régional de l'OMS, ils seraient à l'origine de plus de 1,2 million de décès par an. L'obésité augmente le risque de nombreuses maladies non transmissibles, notamment les maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2 et les maladies respiratoires chroniques. Les personnes en surpoids et celles qui vivent avec l'obésité ont été touchées de manière disproportionnée par les conséquences de la pandémie de COVID-19, subissant souvent des maladies plus graves et d'autres complications, a déclaré l'agence des Nations Unies pour la santé.

Selon l'OMS, l'obésité est considérée comme une cause d'au moins 13 types de cancer différents, susceptible d'être directement responsable d'au moins 200.000 nouveaux cas de cancer par an en Europe.

Les défis de la dénutrition

La malnutrition, sous toutes ses formes, comprend l'obésité, l'insuffisance de vitamines ou de minéraux et la surcharge pondérale. Elle comprend également la dénutrition, qui englobe l'émaciation, le retard de croissance et l'insuffisance pondérale (ou maigreur) et qui est responsable de la moitié des décès d'enfants de moins de cinq ans.

L'étude montre que même si les taux de dénutrition ont baissé, elle reste un problème de santé publique dans de nombreux endroits, en particulier en Asie du Sud-Est et en Afrique subsaharienne.

Les pays présentant les taux combinés d'insuffisance pondérale, ou de maigreur, et d'obésité les plus élevés en 2022 sont les nations insulaires du Pacifique et des Caraïbes, ainsi que celles du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Le plan d'accélération de l'OMS

Lors de l'Assemblée mondiale de la santé en 2022, les États membres ont adopté le plan d'accélération de l'OMS pour mettre fin à l'obésité, qui soutient l'action des pays jusqu'en 2030.

À ce jour, 31 gouvernements montrent la voie à suivre pour enrayer l'épidémie d'obésité en mettant en œuvre le plan. Parmi les moyens mis en œuvre, on peut citer des interventions fondamentales telles que la promotion de l'allaitement maternel et la réglementation sur la commercialisation nocive des aliments et des boissons auprès des enfants.

Une alimentation saine pour tous

L'un des coauteurs de l'étude, le Dr Francesco Branca, Directeur du département Nutrition et sécurité sanitaire des aliments de l'OMS, a déclaré que la mise en œuvre de politiques visant à garantir un accès abordable à des régimes alimentaires sains pour tous et à créer des environnements propices à l'activité physique et à des modes de vie sains en général présentait des « défis importants ».

« Les pays doivent également veiller à ce que les systèmes de santé intègrent la prévention et la prise en charge de l'obésité dans l'ensemble des services de base », a-t-il dit.

Pour lutter contre la dénutrition, il faut agir dans les secteurs de l'agriculture, de la protection sociale et de la santé afin de réduire l'insécurité alimentaire, d'améliorer l'accès à l'alimentation et d'améliorer la qualité de vie.

Selon l'OMS, la lutte contre la dénutrition nécessite une action dans les secteurs de l'agriculture, de la protection sociale et de la santé afin de réduire l'insécurité alimentaire, d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de garantir l'accès universel aux interventions nutritionnelles essentielles.

La nouvelle étude s'appuie sur des données provenant de 200 pays et territoires, dont 3.663 études basées sur la population avec 222 millions de participants. L'OMS a contribué à la collecte et à l'analyse des données de l'étude et a diffusé l'ensemble des données par l'intermédiaire de son Observatoire mondial de la santé.

Comment l'obésité est-elle mesurée ?

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a établi des lignes directrices. Le diagnostic de l'obésité se fait en mesurant le poids et la taille des personnes et en calculant l'indice de masse corporelle (IMC). Voici un extrait des lignes directrices :

- L'IMC est un marqueur de substitution de l'adiposité et des mesures supplémentaires, telles que le tour de taille, peuvent faciliter le diagnostic de l'obésité.
- Les catégories d'IMC utilisées pour définir l'obésité varient en fonction de l'âge et du sexe des nourrissons, des enfants et des adolescents.
- La formule de calcul est la suivante : $\text{poids (kg)}/\text{taille}^2 \text{ (m}^2\text{)}$.
- Pour les adultes, l'OMS définit l'obésité lorsque l'IMC est supérieur ou égal à 30.
- Pour les enfants de moins de cinq ans, l'obésité correspond à un rapport poids/taille supérieur à trois écarts types au-dessus de la médiane des normes de croissance de l'enfant de l'OMS.
- Pour les enfants âgés de 5 à 19 ans, l'obésité est supérieure à deux écarts types au-dessus de la médiane des normes de croissance de l'OMS.



HOMMAGE À ROBERT BADINTER

Son combat pour l'abolition de la peine de mort

Robert Badinter, ancien garde des Sceaux, ministre de la justice (1981-1986) est décédé dans la nuit du jeudi 8 au vendredi 9 février 2024.

Le Président Emmanuel Macron a présidé le mercredi 14 février place Vendôme la cérémonie d'hommage de la Nation à Robert Badinter, disparu le 9 février dernier.

Cette cérémonie ouverte au public était la première à être organisée sur cette place, face au ministère de la Justice, symbole de l'œuvre politique de Robert Badinter.

Le chef de l'État a salué le parcours d'un grand homme, figure incontournable de la justice, garde des Sceaux, qui a eu un rôle essentiel dans la vie de notre démocratie, en conduisant l'abolition de la peine de mort ainsi que des réformes importantes qui ont transformé la justice française.

Le Président de la République a également annoncé que le nom de Robert Badinter devra s'inscrire au Panthéon aux côtés de ceux qui ont tant fait pour le progrès humain et pour la France.

Enfin, conformément à l'annonce faite par le Président de la République en décembre 2023, la France accueillera en 2026 le congrès mondial pour la lutte contre la peine de mort, défendant ainsi le combat et l'héritage de Robert Badinter.

Abolition de la peine de mort

Le 18 septembre 1981, par 363 voix contre 117, l'Assemblée nationale adopte, après deux jours de débats, le projet de loi portant abolition de la peine de mort présenté, au nom du Gouvernement, par Robert Badinter, garde des Sceaux, ministre de la justice. Douze jours plus tard, le texte est voté dans les mêmes termes par le Sénat, par 160 voix contre 126. La loi portant abolition de la peine de mort est promulguée le 9 octobre 1981.

C'est l'aboutissement du combat mené depuis deux siècles par tous ceux qui, dans les enceintes parlementaires, dans les prétoires ou dans leurs écrits, ont défendu la cause de l'abolition devant une opinion réticente, voire résolument hostile.



Un long combat vers l'abolition

Longtemps perçue comme une réparation indispensable et comme une garantie de sécurité pour les sociétés, la peine de mort n'est contestée dans sa légitimité qu'à partir du XVIII^e siècle, concomitamment aux débats sur l'État de droit et le sens de la peine.

Le Parlement se saisit

Dans certains cahiers de doléances qui préparent les États généraux de 1789, on trouve des propositions relatives à la peine mort. Les révolutionnaires s'emparent du sujet lors d'un grand débat qui se tient les 30 mai et 1^{er} juin 1791 à l'Assemblée nationale. L'abolition est alors votée mais « à dater du jour de la publication de la paix générale ». Défendue par Lamartine durant la Monarchie de Juillet, l'abolition en dépasse le stade du débat. Malgré l'engagement de Victor Hugo, elle n'aboutit pas non plus en 1848. Comme le relève Robert Badinter, alors même que tout était réuni, les débats de 1907-1908 constituent un nouveau « rendez-vous manqué ».

Abolition de la peine de mort

Le 18 septembre 1981, par 363 voix contre 117, l'Assemblée nationale adopte, après deux jours de débats, le projet de loi portant abolition de la peine de mort présenté, au nom du Gouvernement, par Robert Badinter, garde des Sceaux, ministre de la justice. Douze jours plus tard, le texte est voté dans les mêmes termes par le Sénat, par 160 voix contre 126. La loi portant abolition de la peine de mort est promulguée le 9 octobre 1981.

C'est l'aboutissement du combat mené depuis deux siècles par tous ceux qui, dans les enceintes parlementaires, dans les prétoires ou dans leurs écrits, ont défendu la cause de l'abolition devant une opinion réticente, voire résolument hostile.

La peine de mort en procès devant l'opinion publique

Après la Seconde guerre mondiale, de nombreux intellectuels se mobilisent en faveur de l'abolition. Parmi eux, s'engage tout particulièrement Arthur Koestler qui publie de nombreux essais. Avec Albert Camus, il cosigne en 1957 *Réflexions sur la peine capitale*. L'ouvrage connaît un grand succès dans toute l'Europe et contribue au débat britannique conduisant l'abolition de la peine de mort au Royaume-Uni en 1969. Dans les années 1960 et 1970, de grands avocats s'engagent également contre la peine de mort alors même que l'opinion publique semble y demeurer favorable.

17 et 18 septembre 1981 : les députés se déterminent

Fidèle à la promesse faite pendant la campagne présidentielle, François Mitterrand, dès sa prise de fonction, demande au garde des Sceaux, Robert Badinter, de préparer un projet de loi abolissant la peine de mort. La procédure est conduite avec une exceptionnelle célérité : passage en Conseil des ministres le 26 août 1981, adoption par la commission des lois le 10 septembre, examen en séance publique et adoption par l'Assemblée nationale les 17 et 18 septembre.

Malgré un sondage publié le premier jour du débat, qui donne 62 % d'opinions favorables au maintien de la peine capitale, la victoire, préparée par deux siècles de combats, est désormais acquise, chacun ayant conscience que le temps était venu pour la France d'accorder sa législation à celle des autres pays de l'Europe occidentale. Le seul point de divergence soulevé par les abolitionnistes "conditionnels" portait sur l'institution immédiate d'une peine de remplacement, mais l'accord se fait pour traiter cette question ultérieurement, à l'occasion de la réforme du code pénal.

De 1985 à 2007 : la consécration conventionnelle et constitutionnelle de l'abolition de la peine de mort

Après le vote de la loi, la France consacre l'irréversibilité de cette réforme en ratifiant le sixième protocole additionnel à la convention de sauvegarde des Droits de l'Homme portant abolition de la peine de mort. Acquise le 20 décembre 1985 par un vote de l'Assemblée nationale, cette ratification scelle l'engagement de la France de bannir la peine de mort de sa législation pénale. Le 15 décembre 1989, la France signe le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. À Vilnius, le 3 mai 2002, elle signe ensuite le protocole n° 13 à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances.

Saisi par le Président de la République, le Conseil constitutionnel considère en 2005 que la ratification du deuxième protocole facultatif ne peut « intervenir qu'après révision de la Constitution ». En effet, en s'engageant irrévocablement à abolir la peine de mort, « même dans le cas où un danger exceptionnel menacerait l'existence de la Nation », le protocole porte « lors atteinte aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale ».



Haïti durement frappé par des vagues de violence, alors que le Conseil de sécurité condamne les attaques de gangs

Des vagues de violence ont provoqué le déplacement de plus de 15.000 Haïtiens en une semaine, alors que les pillages se poursuivent dans le principal port du pays, selon le dernier rapport de l'agence des Nations Unies pour les migrations. Le Conseil de sécurité a fermement condamné les activités criminelles « déstabilisantes » des bandes armées qui ravagent ce pays des Caraïbes.

Les membres du Conseil ont exhorté les gangs armés à « cesser immédiatement leurs actions déstabilisatrices » et ont réitéré l'appel pour que « les auteurs de ces actes odieux soient traduits en justice », selon une déclaration publiée à la suite d'un briefing à huis clos la semaine dernière par la Représentante spéciale du Secrétaire général et cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH).

Dans cette déclaration, les 15 membres du Conseil ont réitéré leur ferme condamnation de l'augmentation de la violence, des activités criminelles, des déplacements massifs de civils et des violations des droits humains qui compromettent la paix, la stabilité et la sécurité d'Haïti et de la région.

Il s'agit notamment d'enlèvements, de violences sexuelles et sexistes, d'exécutions illégales et du recrutement d'enfants par des groupes armés et des réseaux criminels, ont déclaré les membres du Conseil.

Lire l'article complet [ici](#).

L'ONU choquée et consternée par l'annonce de la mort de l'opposant russe Alexeï Navalny en prison

M. Navalny, âgé de 47 ans, aurait perdu connaissance et n'aurait pas pu être réanimé, selon la presse.

« Le Secrétaire général est choqué par l'annonce du décès en détention de l'opposant Alexeï Navalny », a dit son porte-parole lors d'un point de presse. « Le Secrétaire général exprime ses condoléances à la famille de M. Navalny et appelle à une enquête complète, crédible et transparente sur les circonstances de la mort en détention de M. Navalny ».

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme s'est déclaré « consterné » par l'annonce de la mort de l'opposant et a rappelé qu'il avait exprimé à plusieurs reprises « de sérieuses préoccupations concernant les accusations portées contre M. Navalny et sa détention répétée, qui semblent arbitraires ».

« En août dernier, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a souligné que la dernière peine de 19 ans de prison soulevait des questions sur le harcèlement judiciaire et l'instrumentalisation du système judiciaire à des fins politiques en Russie et a appelé à la libération de M. Navalny », a dit une porte-parole du HCDH, Liz Throssell, dans une note à la presse.

Mettre fin aux persécutions

« Nous notons qu'un État a un devoir accru de protéger la vie des personnes privées de liberté. Si une personne décède sous la garde de l'État, la présomption est que l'État est responsable – une responsabilité qui ne peut être réfutée que par une enquête impartiale, approfondie et transparente menée par un organisme indépendant. Nous exhortons les autorités russes à veiller à ce qu'une telle enquête crédible soit menée », a-t-elle ajouté.

La porte-parole du Haut-Commissariat aux droits de l'homme a appelé « les autorités russes à mettre fin aux persécutions notamment contre les responsables politiques, les défenseurs des droits humains et les journalistes ».

« Tous ceux qui sont détenus ou ont été condamnés à diverses peines de prison en raison de l'exercice légitime de leurs droits, notamment du droit à la liberté de réunion et d'expression pacifiques, doivent être immédiatement libérés et toutes les charges retenues contre eux doivent être abandonnées », a-t-elle ajouté.

Disparu en décembre

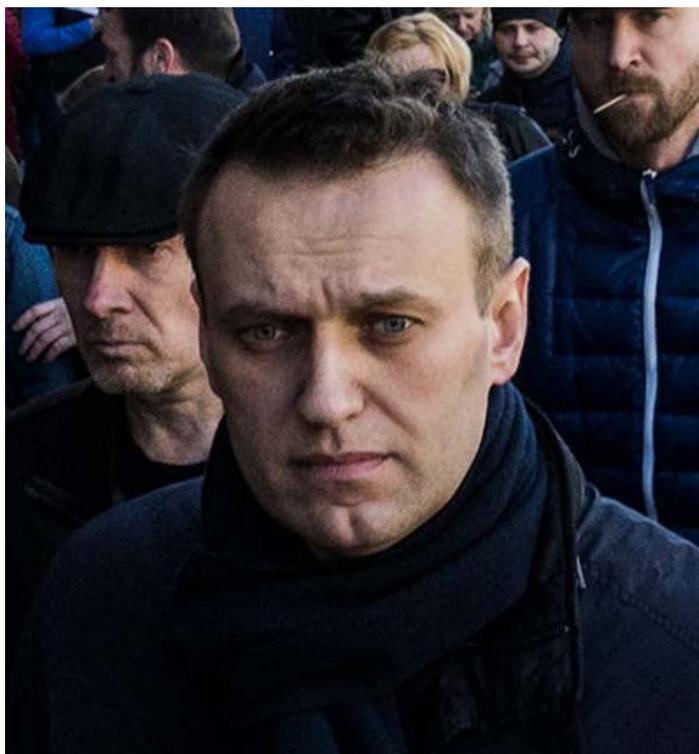
En décembre, Mariana Katzarova, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Russie, avait publié une alerte exprimant son inquiétude face à la disparition forcée de M. Navalny, alors qu'on ne savait pas où il se trouvait ni quel était son état de santé après plus de 10 jours.

M. Navalny a été transféré fin décembre vers la prison où il serait décédé.

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la torture, Alice Edwards, a déclaré que plusieurs experts indépendants de l'ONU, dont elle-même, avaient exhorté en privé et publiquement le gouvernement russe à mettre fin aux conditions punitives dans lesquelles M. Navalny était détenu.

Elle a indiqué qu'ils avaient demandé une enquête sur les allégations crédibles de torture contre M. Navalny et informé les autorités de la nécessité essentielle pour lui de recevoir des soins médicaux, notamment à la suite de son empoisonnement présumé en 2020.

« Que nos appels au Kremlin aient été ignorés de manière aussi flagrante et avec un tel mépris pour la vie humaine est une tragédie pour M. Navalny, sa famille et ses partisans », a-t-elle déclaré. « C'est également un jour sombre pour l'État de droit, la liberté d'expression et les droits de l'homme ».



Plus d'enfants tués en 4 mois à Gaza qu'en 4 ans de conflits dans le monde

Avec 12.300 victimes, la guerre à Gaza a tué plus d'enfants en quatre mois qu'en quatre ans de conflits à travers le monde, selon l'Agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens (UNRWA), qui dénonce « une guerre contre les enfants » dans l'enclave palestinienne.

Cette alerte de l'Unrwa fait référence aux chiffres des Nations Unies selon lesquels 12.193 enfants ont été tués dans des conflits dans le monde entre 2019 et 2022. Dans le même temps, 12.300 enfants ont été tués à Gaza entre octobre 2023 et février 2024. « C'est stupéfiant. Le nombre d'enfants tués en un peu plus de 4 mois à Gaza est plus élevé que le nombre d'enfants tués en 4 ans de guerres dans le monde entier », a écrit le chef de l'UNRWA, Philippe Lazzarini sur X.

Ces nouveaux chiffres sur la mortalité infantile à Gaza interviennent alors que la situation dans l'enclave palestinienne est « catastrophique » et se « détériore de minute en minute ». Selon le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), 25 personnes sont mortes de malnutrition et de déshydratation dans le nord de la bande de Gaza. 21 d'entre elles étaient des enfants.

Lire l'article complet [ici](#).

Iran : la répression des manifestations pacifiques a conduit à des crimes contre l'humanité

Les violations des droits de l'homme commises par le régime iranien lors de la répression brutale des manifestations en 2022 constituent des crimes contre l'humanité, a déclaré le vendredi 8 mars une mission d'enquête des Nations Unies.

Dans son premier rapport présenté au Conseil des droits de l'homme, la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur l'Iran note que cette répression violente a conduit le gouvernement iranien à commettre de graves violations des droits de l'homme, dont beaucoup constituent des crimes contre l'humanité.

« Ces actes s'inscrivent dans le cadre d'une attaque généralisée et systématique contre la population civile en Iran, notamment contre les femmes, les filles, les garçons et les hommes qui ont réclamé la liberté, l'égalité, la dignité et l'obligation de rendre des comptes », a déclaré dans un communiqué, la Présidente de la Mission d'établissement des faits, Sara Hossain.

Créée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU en novembre 2022, la Mission d'enquête a conclu que ces abus ont ciblé de manière disproportionnée les femmes, les enfants et les membres des minorités ethniques et religieuses.

Lire l'article complet [ici](#).



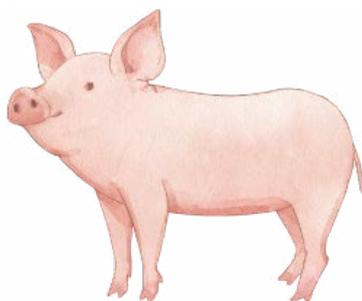
L'ACTU ÉCOLO

ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

En Arctique, des étés sans glace dès 2035, selon une étude

“L’océan Arctique pourrait connaître des étés sans glace dès la prochaine décennie, selon une étude publiée le 5 mars dans la revue scientifique Nature reviews earth & environment. Les mois de septembre dans la région pourraient être régulièrement dépourvus de glace « au milieu du siècle », soit entre 2035 et 2067, selon ses auteurs. L’année exacte à partir de laquelle ces conditions pourraient être observées dépendent de nos scénarios d’émissions de gaz à effet de serre, soulignent-ils.”

Lire l'article complet de Reporterre [ici](#).



Une condamnation remarquable pour deux élevages de cochons bretons

“Ce vendredi 1er mars, le tribunal judiciaire de Brest a rendu sa décision concernant deux élevages XXL de cochons du Finistère, exploités par le même gérant, dont L214 avait diffusé des images en novembre 2019 : le premier élevage est condamné pour le délit de mauvais traitements commis sur les animaux ainsi que pour d’autres infractions, à 64 500 € d’amende (dont 20 000 € avec sursis). Le second est condamné dans des proportions similaires (60 000 € d’amende dont 20 000 € avec sursis) pour les mêmes infractions. Le tribunal a également, fait rare, prononcé la peine complémentaire d’interdiction de détenir des animaux pendant le délai d’un an, soulignant ainsi l’importance des manquements et des graves non conformités au préjudice des animaux. Les deux exploitations devront en outre verser 6 000 € d’indemnités à l’association L214.”

Lire l'article complet de L214 [ici](#).

Un « passeport climatique » pour les migrants : l’idée fait son chemin

“Face aux migrations vouées à exploser avec le réchauffement, l’idée d’un « passeport climatique » refait surface. Une « citoyenneté mondiale » à laquelle se heurtent des intérêts politiques. (...) Il interroge également notre capacité politique à nous adapter à ce type de crises à plus long terme. Nous ne sommes en effet qu’aux prémices des flux migratoires voués à exploser à cause des catastrophes engendrées par le changement climatique. Plusieurs dizaines de millions de personnes sont d’ores et déjà contraintes chaque année de se déplacer en raison des catastrophes naturelles. La Banque mondiale évoque 216 millions de migrants climatiques intérieurs potentiels en 2050, et l’Institut pour l’économie et la paix livre l’estimation la plus haute (et controversée) de 1,2 milliard de migrants climatiques en 2050.”

Lire l'article complet de Reporterre [ici](#).



Plus de 20% des espèces migratrices menacées d'extinction, selon un rapport de l'ONU

Les espèces migratrices sont confrontées à des défis majeurs, près de la moitié d'entre elles étant en déclin et plus de 20% étant menacées d'extinction, selon un rapport des Nations Unies.

La menace la plus préoccupante est celle qui pèse sur les poissons migrateurs, 97% des espèces étant au bord de l'extinction.

Selon le tout premier rapport sur l'Etat des espèces migratrices dans le monde, les deux plus grandes menaces pesant sur toutes les espèces migratrices sont la surexploitation et la perte d'habitat due à l'activité humaine.

Amy Fraenkel, cheffe du Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), a souligné l'importance des habitats spécifiques.

« Elles voyagent régulièrement, parfois sur des milliers de kilomètres, pour atteindre ces endroits. Elles sont confrontées à d'énormes défis et menaces tout au long de leur voyage, ainsi qu'à leur destination, où elles se reproduisent ou se nourrissent », a-t-elle expliqué.

L'étude - la première du genre - a été préparée par des scientifiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour la CMS, pour coïncider avec l'ouverture de la Conférence sur la conservation de la faune sauvage, à Samarkand, en Ouzbékistan.



L'impact du changement climatique

Le rapport met également l'accent sur l'impact du changement climatique, non seulement en tant que menace directe, mais aussi en tant que facteur « amplificateur » d'autres menaces, telles que la pollution et les espèces invasives.

Les effets du changement climatique sur la biodiversité devraient augmenter considérablement au cours des prochaines décennies, selon le rapport, qui signale que l'évolution des températures peut entraîner l'arrivée trop précoce, trop tardive ou inexistante d'espèces migratrices.

En outre, des températures plus élevées peuvent fausser les ratios entre les sexes, notamment chez les tortues de mer, dont la détermination du sexe dépend de la température.

Elle peuvent également réduire le temps consacré à la recherche de nourriture, comme pour les chiens sauvages d'Afrique, qui se nourrissent moins en cas de chaleur extrême et ont moins de petits lorsque les températures sont plus chaudes que lorsqu'elles sont plus fraîches.

Un appel à la vigilance

Tout en soulignant la situation préoccupante de nombreuses espèces, le rapport montre également que la reconstitution des populations et des espèces est possible, à condition qu'il y ait une action solide et coordonnée à tous les niveaux.

Parmi les exemples de réussite, le rapport cite le rebond des populations d'oiseaux à Chypre grâce à une action locale concertée visant à interdire les filets illégaux pour oiseaux, et les travaux intégrés de conservation et de restauration au Kazakhstan, qui ont permis à l'antilope saïga de revenir alors qu'elle était au bord de l'extinction.

Le rapport lance un appel clair à l'action et fournit une série de recommandations prioritaires. Il s'agit notamment de renforcer et d'étendre les efforts de lutte contre les prélèvements illégaux et non durables d'espèces migratrices, d'intensifier les actions visant à identifier, protéger et mieux gérer les sites importants pour les espèces migratrices, et de lutter contre la pollution lumineuse, sonore, chimique et plastique.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ISLAMOPHOBIE

Qu'est-ce que l'islamophobie ?

L'islamophobie se définit par la peur, les préjugés et la haine envers les musulmans.

Ces phénomènes peuvent conduire à la provocation, à l'hostilité et à l'intolérance, qui se manifestent par le biais de menaces, de harcèlement, d'abus et d'intimidation envers des musulmans et des non-musulmans, à la fois dans le monde en ligne et hors ligne. Motivé par une hostilité institutionnelle, idéologique, politique et religieuse qui peut se transformer en racisme structurel et culturel, l'islamophobie cible les symboles et les pratiquants de la religion musulmane.

Cette définition insiste sur la corrélation entre les niveaux institutionnels de l'islamophobie et les manifestations de telles attitudes déclenchées par la visibilité de l'identité musulmane perçue de la victime. Cette approche interprète également l'islamophobie comme une forme de racisme, dans laquelle la religion, la tradition et la culture islamiques sont considérées comme une « menace » pour les valeurs occidentales. Certains experts préfèrent l'étiquette « haine antimusulmane », craignant que le terme « islamophobie » ne risque de condamner toutes les critiques de l'islam et, par conséquent, puisse étouffer la liberté d'expression. Mais les droits de l'homme protègent les individus et non les religions. Et l'islamophobie peut également affecter les non-musulmans, en fonction des perceptions de la nationalité, de la race ou de l'origine ethnique.



Une marée de haine à l'encontre des musulmans

Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a condamné à plusieurs reprises les actes de haine et d'intolérance à l'égard des musulmans qui se multiplient dans le monde entier. Il a rappelé que cette tendance inquiétante ne vise pas seulement les musulmans, mais aussi les juifs, les communautés chrétiennes minoritaires et d'autres personnes. Dans son message à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie, M. Guterres rappelle que les musulmans sont confrontés à des discriminations institutionnelles, à des obstacles et à des violations de leurs droits humains et de leur dignité. « Les propos clivants et les idées fausses qui circulent entraînent la stigmatisation de communautés entières. Les discours de haine tenus dans le monde virtuel alimentent la violence dans le monde réel. », a-t-il ajouté.

Appelant à une position ferme contre toutes les formes d'intolérance, le Secrétaire général exhorte les dirigeants et les individus à condamner les discours incendiaires, à sauvegarder la liberté religieuse et à promouvoir le respect et la compréhension mutuels, tandis que les plateformes numériques doivent prendre position contre les contenus haineux et protéger les utilisateurs contre le harcèlement.



Combattre l'islamophobie

De nombreux gouvernements ont mis en place des mesures pour lutter contre l'islamophobie en adoptant une législation contre les crimes de haine et des mesures pour prévenir et poursuivre les crimes de haine. Ils mènent aussi des campagnes de sensibilisation du public sur l'islam et la pratique de cette religion visant à dissiper les mythes négatifs et les idées fausses.

Les 60 membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ont parrainé une résolution faisant du 15 mars la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie. Ce document souligne que le terrorisme et l'extrémisme violent ne peuvent et ne doivent être associés à aucune religion, nationalité, civilisation ou groupe ethnique. Elle appelle à un dialogue mondial sur la promotion d'une culture de tolérance et de paix, fondée sur le respect des droits de l'homme et de la diversité des religions et des convictions.

Discours de haine et violence en ligne et hors ligne

L'effet dévastateur de la haine n'est malheureusement pas nouveau. Cependant, son ampleur et son impact sont aujourd'hui amplifiés par les nouvelles technologies de communication, au point que le discours de haine est devenu l'une des méthodes les plus fréquentes pour propager une rhétorique et des idéologies qui divisent à l'échelle mondiale. S'il n'est pas contrôlé, le discours de haine peut même nuire à la paix et au développement, car il jette les bases de conflits et de tensions, ainsi que de violations des droits humains à grande échelle.

Le discours de haine peut être défini comme : « tout type de communication, orale ou écrite, ou de comportement, constituant une atteinte ou utilisant un langage péjoratif ou discriminatoire à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de leur identité, en d'autres termes, de l'appartenance religieuse, de l'origine ethnique, de la nationalité, de la race, de la couleur de peau, de l'ascendance, du genre ou d'autres facteurs constitutifs de l'identité ».

Toutefois, il n'existe pas à ce jour de définition universelle du discours de haine dans le cadre du droit international des droits humains. Le concept fait encore l'objet de discussions, notamment en ce qui concerne la liberté d'opinion et d'expression, la non-discrimination et l'égalité.

Le discours de haine en ligne peut sembler une marée inarrêtable, mais des stratégies sont mises en œuvre par les gouvernements, la société civile et les particuliers pour lutter contre ce phénomène.

La multiplication des contenus haineux en ligne s'est accompagnée d'un essor de la désinformation facilement partageable grâce aux outils numériques. Cette situation donne lieu à des défis sans précédent pour nos sociétés, alors que les gouvernements peinent à faire respecter les lois nationales à l'échelle et à la vitesse du monde virtuel.

À la différence des médias traditionnels, les discours de haine en ligne peuvent être produits et partagés facilement, à faible coût et de manière anonyme. Ils peuvent atteindre un public mondial et varié en temps réel. La permanence relative des contenus haineux en ligne est également problématique, car ces contenus peuvent refaire surface et (re)gagner en popularité au fil du temps.

Il est essentiel de comprendre et de surveiller les discours haineux dans les différentes communautés en ligne et sur les plateformes en ligne pour apporter de nouvelles solutions. Mais les efforts sont souvent freinés par l'ampleur du phénomène, les limites technologiques des systèmes de surveillance automatisés et le manque de transparence des entreprises en ligne.

Dans le même temps, les algorithmes des entreprises en ligne ont contribué à l'instrumentalisation croissante des médias sociaux au service de la diffusion de récits haineux et conflictuels. Ce phénomène a intensifié la stigmatisation des communautés vulnérables et a révélé la fragilité de nos démocraties aux yeux du monde. Un examen minutieux des acteurs d'Internet a été entrepris et des questions se sont posées sur le rôle et la responsabilité de ces derniers dans les dommages causés dans le monde réel. En conséquence, certains États ont commencé à tenir les entreprises d'Internet pour responsables de la modération et de la suppression des contenus considérés comme contraires à la loi, suscitant des inquiétudes relatives aux limitations de la liberté d'expression et à la censure.

Malgré ces difficultés, les Nations Unies et de nombreux autres acteurs cherchent des moyens de lutter contre les discours de haine, notamment en prenant des initiatives pour promouvoir une meilleure connaissance des médias et de l'information parmi les internautes, tout en garantissant le droit à la liberté d'expression.

Discours de haine et liberté d'expression

La nécessité de protéger la liberté d'expression contre la censure des États ou des entreprises privées est souvent invoquée pour contrer les efforts visant à encadrer les propos haineux, notamment en ligne.

La liberté d'opinion et d'expression est, en effet, la pierre angulaire des droits humains et le fondement des sociétés libres et démocratiques. Ces libertés soutiennent d'autres droits fondamentaux, tels que le droit de réunion pacifique, le droit de participer aux affaires publiques et la liberté de religion. Les médias numériques, y compris les médias sociaux, ont indéniablement renforcé le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations et des idées. Il n'est donc pas surprenant que les efforts législatifs visant à encadrer la liberté d'expression suscitent des inquiétudes relatives au risque que les tentatives visant à limiter les discours haineux ne réduisent au silence la dissidence et l'opposition.

L'Histoire a montré que les discours de haine pouvaient être annonciateurs de crimes atroces

Ces dernières années, le monde a été témoin de plusieurs atrocités de masse. Dans nombre de ces cas, les discours de haine ont été identifiés comme « annonciateurs de crimes atroces, notamment de génocides ». Si l'utilisation des médias sociaux et des plateformes numériques pour propager la haine est relativement récente, l'instrumentalisation du discours public à des fins politiques n'est malheureusement pas nouvelle. Comme l'histoire ne cesse de le montrer, les discours de haine associés à la désinformation peuvent conduire à la stigmatisation, à la discrimination et à la violence à grande échelle.



"L'avenir du français, de son devenir-monde, est en Afrique (...). Kinshasa sera, dans un futur proche, la ville la plus francophone au monde (...). Que le continent cesse d'être francophone et la langue française ne sera plus que celle de l'Hexagone se prolongeant en Belgique et en Suisse, plus celle d'un coin au nord des Amériques (...). Au Sénégal, beaucoup de familles font aujourd'hui le choix (...) d'inscrire leurs enfants dans des écoles où ils poursuivront une scolarité en anglais avec les universités américaines en ligne de mire. Ce choix tient aussi aux problèmes que connaît l'école, un peu partout, or c'est là, pour l'essentiel, que se joue l'avenir francophone du continent africain." Souleymane Bachir Diagne (Columbia University) tire, dans le dernier numéro de la revue de l'AFAE (les "acteurs de l'éducation"), dont le dossier est consacré à la francophonie, les enseignements de ce qu'il voit dans les universités états-uniennes. "Il est arrivé" que des universités "procèdent à la création de départements multilingues dans lesquels le français se retrouve avec d'autres petits idiomes". Ce n'est toutefois pas le cas au Canada, où "apprendre et vivre en français en milieu linguistique minoritaire exige un fort engagement de la famille autour du projet éducatif de l'école", dans une société qui est "en mode bêta perpétuel", selon Jacques Cool ("catalyseur d'innovation pédagogique" à Montréal).

Second enseignement, tiré par Jean-Paul de Gaudemar (recteur honoraire de l'Agence Universitaire de la Francophonie), "si elle oublie ses valeurs pour ne se préoccuper que de la langue, la francophonie peut être pire que le mal, comme pendant l'Empire colonial. Si, à l'inverse, quitte parfois à faire des concessions sur la langue, elle parvient à se concentrer sur ses valeurs, alors elle joue un rôle utile d'enrichissement de l'éducation."

Une langue et une école pour les élites

Et de fait, "dans la plupart des pays dits francophones (à l'exception de l'Europe de l'Ouest et du Québec) (...) le français reste une langue pour les élites". C'est ce qui explique, souligne Philippe Gaudin (directeur de l'Institut d'étude des religions et de la laïcité) que se développe dans les populations une "défiance à l'égard du système éducatif public français comme à l'égard de la laïcité française" et qu'il faut parler de "francophobie".

Or, troisième enseignement de ce dossier, "il y a un lien étroit entre école publique et laïcité dans l'histoire de la République française". C'est en effet le "modèle éducatif français" qui est en cause, estime Julie Higounet (cheffe de projet, Mission laïque française): "traditionnellement monolingue", il doit s'appliquer "à des contextes pluriculturels variés (...). Au lieu de chercher à homogénéiser l'expérience éducative, il est plus judicieux d'adopter une approche flexible qui valorise et intègre la diversité culturelle et linguistique des apprenants." Jean-Christophe Deberre (ex-directeur général de la MLF) confirme : "l'école française à l'étranger campe sur des représentations anciennes (...), elle a longtemps fonctionné en quasi-extraterritorialité. Elle apparaît encore (au Maroc, en Tunisie, en Afrique de l'Ouest et centrale, ndlr) comme une école de substitution pour une élite sociale urbaine".

Ce dossier entre en résonance avec "un vibrant discours sur la francophonie" prononcé par Emmanuel Macron en 2018. Le président de la République appelait les lycées de l'étranger à doubler d'ici 2030 leur nombre d'élèves, donc "à faire du chiffre, ce qui en matière scolaire est habituellement plus subi que voulu". Il est de plus publié quelques mois avant que la France accueille "le prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement francophones au château de Villers-Cotterêts, siège de la toute nouvelle Cité internationale de la langue française". Et pour Xavier North (ex-délégué général à la langue française et aux langues de France), "l'école, c'est d'abord la langue ».



Quelle langue pour quelle école ?

Encore faut-il que les apprenants aient accès aux savoirs dans "une langue qui leur soit accessible", met en garde Koia Jean Martial Kouamé (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody-Abidjan) qui évoque la place du français dans les écoles ivoiriennes : le système scolaire "ignore (les) langues maternelles (des élèves) et les variétés locales de français qui leur sont familières", on leur demande d'accéder à la "maîtrise orale et écrite de la langue française (...). Le passé douloureux vécu par les populations des ex-colonies françaises peut entacher l'image que l'on a aujourd'hui de l'école et parfois de la langue française (...). L'école doit se réinventer, couper les ponts avec les considérations idéologiques qui l'ont fait naître en Afrique, pour se mettre au diapason des aspirations d'États et de sociétés désormais indépendants."

Ce qui vaut pour les écoles nationales vaut pour les écoles françaises à l'étranger, mais aussi pour les écoles de France : "Il paraît souhaitable à tous égards de promouvoir tôt dans la scolarité la diversité des langues, y compris celle des formes du français", estime Jean-François Chanet (Centre d'Histoire de Sciences Po) qui se "risque à parler à ce propos de francophonie équitable".

Reconnaissance des diverses formes du français, mais aussi de la diversité de la littérature francophone, comme le fait remarquer François-Jean Authier (professeur en CPGE) : "Portion congrue des études littéraires, la francophonie à laquelle les programmes scolaires s'appliquent (en France) (...), c'est l'Afrique. Ce n'est de surcroît que l'Afrique, dans son aire essentiellement subsaharienne", et elle se résume à quelques oeuvres, méconnaissant "la forêt éditoriale" francophone.

Pour quel message ?

Et d'ailleurs, quel est l'enjeu du développement ou du maintien des écoles françaises à l'étranger? Paul Mathias (inspecteur général de philosophie) estime que "le rayonnement de la francophonie" tient à "l'inclination proprement 'philosophique' de l'école française, qu'on retrouve anecdotiquement dans un culte récent de 'l'esprit critique', mais réellement dans l'enracinement séculaire d'un enseignement généralisé de la philosophie". Il cite à ce propos Alain pour qui "Penser, c'est dire non!"

Le système scolaire français peut-il exporter ainsi son "inclination philosophique" et apprendre aux jeunes gens du monde entier à "dire non" ? La langue française, "langue monde" peut-elle résister à l'anglais "utile" ? Quelques chiffres donnent la mesure : "sur les quelque 320 millions de francophones recensés par l'observatoire de la langue française de l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie), 80 à 90 millions seulement sont considérés comme locuteurs de langue maternelle. On n'hérite donc généralement pas de la langue française, on l'apprend, et on l'apprend d'abord à l'école. La même source considère que 93 millions d'élèves et étudiants suivent un enseignement en français (78 millions sans la France), dont plus des trois quarts sont en Afrique et dans l'océan Indien". Non seulement l'avenir du français "est en Afrique", mais cet avenir est "entièrement lié à l'école" estiment les deux coordinateurs du dossier, Jean-Christophe Deberre et Jean-François Chanet.

"La francophonie en éducation : promesse d'avenir ou fausse question ?", n° 181, 162 p., 21€, [ici](#)



Association française des acteurs de l'éducation



Janvier 2023



Février 2023



Mars 2023



Avril 2023



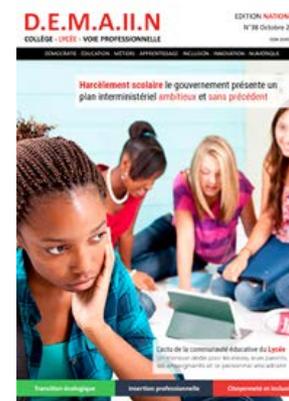
Mai 2023



Juin 2023



Septembre 2023



Octobre 2023



Novembre 2023



Décembre 2023



Janvier 2024



Février 2024

CLIQUEZ ICI POUR RECEVOIR D.E.M.A.II.N CHAQUE MOIS

WWW.EDITIONS-EPICURE.FR